

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle



Orne-Moselle
Territoire d'avenir

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES
2014

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.....	3
Le bureau communautaire	
Le Conseil communautaire	
Les commissions	
Moyens Humains.....	6
Finances	7
L'Aménagement de l'Espace.....	10
Les Portes de l'Orne	
SCOTAM	
AGURAM	
S.I.A.U.	
La Protection et la mise en valeur de l'environnement.....	14
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	
Convention d'étude vallée du Conroy	
Plan Protection Atmosphère 3 vallées	
La gestion, l'élimination, et la valorisation des déchets.....	15
Marché de collecte des déchets ménagers	
Déchèteries communautaires	
Programme Local de Prévention des Déchets	
Les actions développées en 2014	
Le Développement Economique.....	16
Logement et cadre de vie.....	18
Programme Local de l'Habitat 2012-2017	
Programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat	
Campagne de ravalement de façades	
Campagne isolation thermique	
Adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement	
Développement durable.....	21
Aide aux équipements de développement durable	
Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin	
Energy Cities	
Espace INFO-ENERGIE	
Conseil en Énergie Partagé	
La Petite Enfance.....	22
Communication	24
Convention de partenariat	
Magazine intercommunal	
Intranet des élus	
Dossiers transversaux.....	26
Projet de territoire	
Schéma de mutualisation	

Le mot du Président

La Communauté de Communes du Pays Orne- Moselle élabore chaque année un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence. C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

L'année 2014 a principalement été marquée par :

- l'achèvement de la 1^{ère} phase de mise en œuvre du schéma de développement de l'accueil « petite enfance » la poursuite de la mise en œuvre de la politique « petite enfance » qui a permis de proposer à l'ensemble des familles une offre élargie dans le domaine de la petite enfance sur notre territoire,
- la poursuite du projet ambitieux de requalification des Portes de l'Orne.
- l'achèvement des travaux d'agrandissement des locaux de la Communauté de Communes.

En plus de ces projets, notre Communauté de Communes a poursuivi, en 2014, les actions déjà entreprises dans ses autres domaines de compétences :

- poursuite des actions de développement économique afin de favoriser les créations d'emplois,
- poursuite de la mise en œuvre du 2^{ème} programme local de l'habitat,
- poursuite de l'ensemble des actions liées à la reconquête qualitative de notre territoire (ravalement de façades, mise en œuvre d'un programme d'intérêt général dans le prolongement de l'O.P.A.H.),
- poursuite de l'amélioration qualitative de la collecte sélective des déchets ménagers afin de réduire la quantité des déchets résiduels, avec notamment, la mise en place d'un plan local de prévention des déchets,

La mise en œuvre de toutes ces actions a été rendue possible, malgré la crise économique et la réforme du financement des collectivités locales, grâce à la bonne santé financière de notre Communauté de Communes et à nos demandes de subventions auprès de nos différents partenaires financiers (Conseil Régional, Conseil Général, Fonds Européens et Caisse d'Allocations Familiales).

Ce rapport d'activités sera envoyé à toutes les communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils Municipaux.

Je vous en souhaite une très bonne lecture à toutes et à tous.

Lionel FOURNIER

Président de la Communauté

de Communes du Pays Orne-Moselle

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE



La Communauté de Communes du Pays Ornes Moselle regroupe 13 communes :

Annéville,
Bronvaux,
Clouange,
Marange-Silvange,
Montois la Montagne,
Moyeuvre-Grande,
Moyeuvre-Petite,
Pierrevillers,
Rombas,
Roncourt,
Rosselange,
Sainte Marie aux Chênes
Vitry Sur Orne.

Les domaines de compétences communautaires sont:

- Aménagement de l'Espace,
- Développement économique,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Gestion, élimination, valorisation des déchets,
- Politique du logement d'intérêt communautaire,
- Petite enfance.

Elle compte 53 199 habitants sur 9 980 ha de superficie.

Le fonctionnement de la Communauté de Communes repose sur un conseil communautaire et un bureau communautaire.

Le Bureau Communautaire

Le bureau communautaire comprend le Président et 12 Vice-présidents (un par commune).

M. FOURNIER Lionel, Président

M. MUNIER Eric, 1^{er} Vice Président, délégué au développement économique

M. DROUIN René, 2^{ème} Vice Présidente, délégué à l'aménagement des friches industrielles (dont les Portes de l'Orne) et aux emplacements réservés pour les gens du voyage

M. MULLER Yves, 3^{ème} Vice Président, délégué aux infrastructures, travaux, projet de territoire et schéma de mutualisation

M. MATELIC Vincent, 4^{ème} Vice Président, délégué aux finances et personnel

M. WATRIN Roger, 5^{ème} Vice Président, délégué à la gestion, élimination et valorisation des déchets (ordures ménagères et déchèteries)

M. CORRADI Luc, 6^{ème} Vice Président, délégué à la communication et à la mise en place des compétences nouvelles

M. BOLTZ Stéphane, 7^{ème} Vice Président, délégué à l'habitat, au logement et la planification (SCOT)

M. CANTELE Jean, 8^{ème} Vice Président, délégué au suivi de la compétence PETITE ENFANCE (multi-accueils et DSP)

M. HALTER Marcel, 9^{ème} Vice Président, délégué à l'urbanisme réglementaire (instruction des autorisations d'urbanisme)

M. PELIZZARI Jean-Marie, 10^{ème} Vice Président, délégué à la protection, la mise en valeur de l'environnement et le cadre de vie

M. FAVIER Jean-Luc, 11^{ème} Vice Président, délégué au suivi et développement du système d'information géographique et le cadre de vie

M. HENRY Michel, 12^{ème} Vice Président, délégué au développement durable et aux énergies nouvelles

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
s'est réuni 12 fois en 2014 et
a adopté 117 décisions.

Le Conseil Communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE s'est réuni 5 fois en 2014 et a adopté 57 délibérations.

Le conseil communautaire été composé de 53 délégués des 13 communes (+23 suppléants) jusqu'au 28 avril 2014.

Suite aux élections municipales du 9 et 16 mars 2008, les conseils municipaux des treize communes membres ont été renouvelés, modifiant en conséquence la liste de leurs délégués au sein du Conseil communautaire de la CCPOM.

Le nouveau Conseil de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a donc été installé lors de la séance du 28 Avril 2014 (Délibération n°2014-24) et comporte les délégués communautaires répartis comme indiqué ci-après.

Depuis le conseil communautaire est composé de 53 délégués titulaires des 13 communes (élus au suffrage universelle direct lors des élections municipales).

COMMUNE	DELEGUES
AMNEVILLE	MUNIER Éric CALCARI-JEAN Danielle MITIDIÉRI Egidio GIULIANO Marie-France DALLA FAVERA André LOMBARDI Ouardia ARNOULD-RIVATO Rachel DIEUDONNE Xavier
BRONVAUX	FAVIER Jean-Luc WROBEL Frédéric
CLOUANGE	BOLTZ Stéphane THOMAS Ornella HOVER Laurent RAFFLEGEAU Olivier
MARANGE-SILVANGE	MULLER Yves TOUSSAINT Christiane MEOCCI François GREFF Marielle PIERRE Daniel
MONTOIS LA MONTAGNE	CANTELE Jean SCHUMMER Anik VOLLE MICHEL
MOYEUVE-GRANDE	DROUIN René CONTESE Marianne TIRLICIEN Roger CISAMOLO Virginie ROVIERO Franck BARTOLETTI Doris LACAVA Salvatore
MOYEUVE-PETITE	SCHWEIZER Christian HENRY Michel
PIERREVILLERS	PELIZZARI Jean-Marie DAMILOT Aurore
ROMBAS	FOURNIER Lionel WAGNER Véronica RISSER Charles MACAIGNE Christèle BARTHELEMY Norbert BENCI Monique NOBILE Didier MEYER Gilles
RONCOURT	HALTER Marcel FICHTER Philippe
ROSSELANGE	MATELIC Vincent SEEMANN Michèle SCHONS Bernard
SAINTE MARIE AUX CHENES	WATRIN Roger FRANIA Aleksandra CAYRÉ Christian KOSCIUSZKO René
VITRY SUR ORNE	CORRADI Luc DURIVAL Angela DI EGIDIO Frédéric

Les commissions

LES COMMISSIONS ont été mises en place lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 avril 2014 ou 30 juin 2014 permettant de couvrir toutes les compétences exercées par la communauté de communes:

- Développement économique
- Projets, Travaux, Infrastructures
- Gestion Elimination et valorisation des déchets (collecte et traitement des déchets ménagers et déchèterie)
- Protection et mise en valeur de l'environnement (aménagement paysager, lutte contre les pollutions,...)
- Finances et Personnel
- Communication
- Technologie de l'Information et de la communication et réseau très haut débit
- Logement et cadre de vie
- Aménagement de l'espace, schéma de cohérence territorial, ZAC, réserves foncières...
- Urbanisme (Instruction des autorisations d'urbanisme, et soutien à l'élaboration des documents d'urbanisme)
- Suivi et développement du SIG
- Développement durable et énergies nouvelles
- Suivi et mise en œuvre du Projet de territoire
- Commission d'attribution des subventions dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat

Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

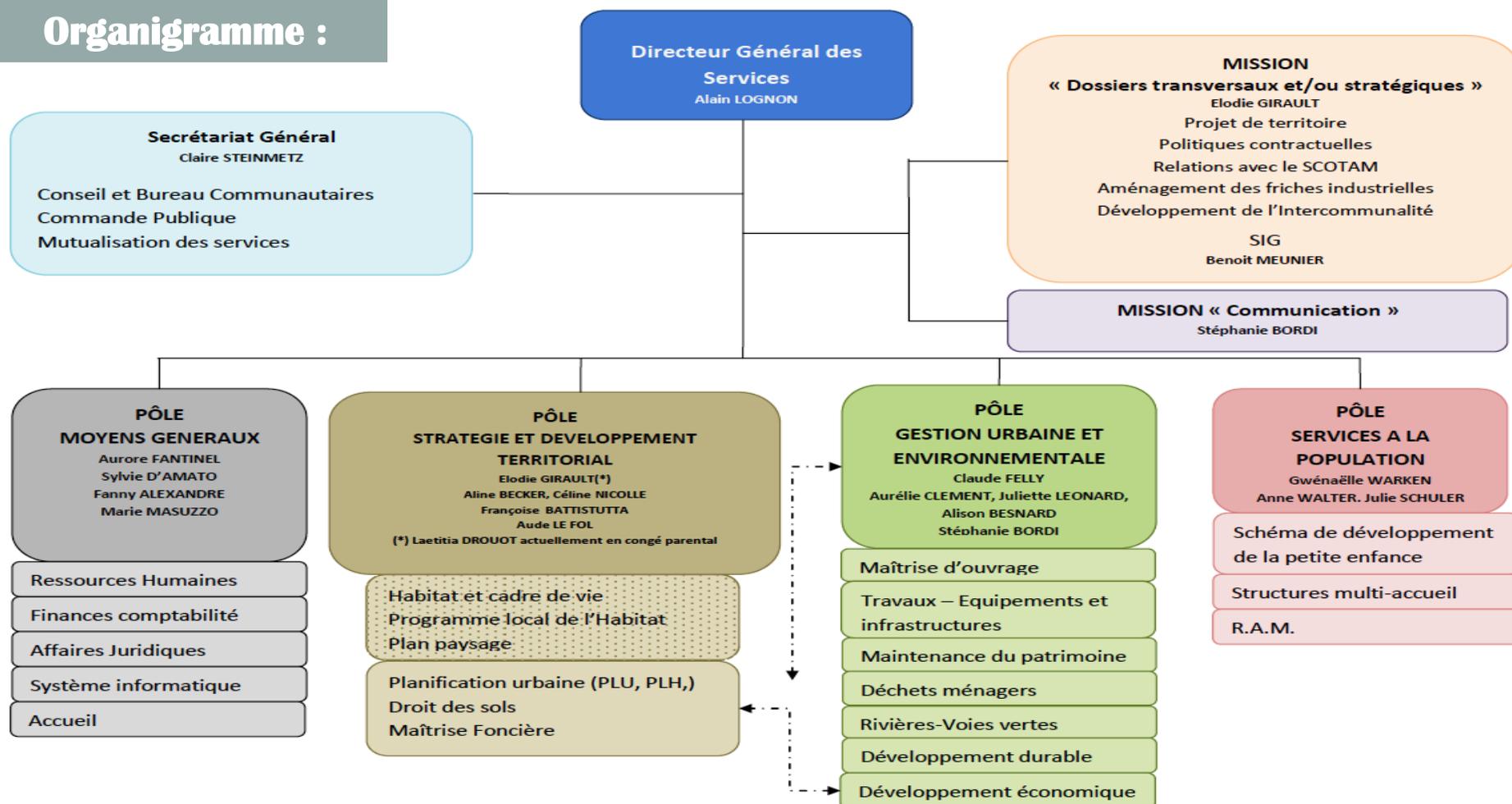
- à ROMBAS, au 34, Grand Rue: Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels (20 personnes : 6 hommes et 14 femmes dont 14 titulaires et 6 contractuels)
- à AMNEVILLE, au Relais parentale d'assistance maternelle, rue Pasteur (2personnes titulaires)

De plus en 2014 la CCPOM a accueilli deux stagiaires au sein du pôle stratégie et développement territorial pour une durée de 3 mois et une stagiaire en Ressources humaines et en finances pendant deux mois.

Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, de la communauté de Commune ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du comité technique Paritaire, de la Commission Administrative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

Organigramme :



Les locaux

Travaux d'extension

La prise de nouvelles compétences, a généré un besoin d'espace supplémentaire en terme de surface de travail (bureaux et salle de réunion).

L'option retenue par le Bureau Communautaire est l'agrandissement des locaux actuels.

Pour la réalisation de ce projet, la mission de maîtrise d'œuvre a été confié à GHA Architectes, 3, rue de l'Argonne—57000 METZ.

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise Groupe 1000 Lorraine , 11 rue Saussaie en Mi-Terre_57130 JOUY AUX ARCHES. Les travaux ont commencé le 25 février 2013 et ont été réceptionné le 31 mai 2014.

La surface existante avant travaux était de 493,00 m². 289,25 m² de surface ont été créé. Ce qui représente désormais une surface totale de 782,25 m².



Coût total des travaux HT 1.107.019,73€

Achat du bâtiment HT: 493.000,00 €

Coût total de l'opération HT: 1.600.019,73€

Subventions:

CG 57	800.000, 00 €	50 %
Etat (D.E.T.R)	97.000,00	6 %
TOTAL	897.000,00 €	56 %

Reste à la charge de la CCPOM : 703 019,73 €



Finances

Le Budget 2014 a été adopté le 31 janvier 2014 et a fait l'objet de deux décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 30 juin 2014 et Décision modificative n° 2 adoptée le 14 octobre).

La présentation synthétique des comptes pour 2014 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire (source CA 2014):

Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2014 se sont élevées à 13 624 K€.

Elles se répartissent comme suit: Dépenses de Fonctionnement 9 461 K€

Dépenses d'investissement 4 162 K€

Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2013 se sont élevées à 15 049 K€.

Elles se répartissent comme suit:

Recettes de Fonctionnement 11 289 K€

Recettes d'investissement 1 669 K€

LES RECETTES BUDGETAIRES ET LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE

Les recettes réelles (hors emprunts) de la Communauté de Communes proviennent :

des contribuables locaux, par le biais du produit:

- des impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et ressources de remplacement de la taxe professionnelle
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

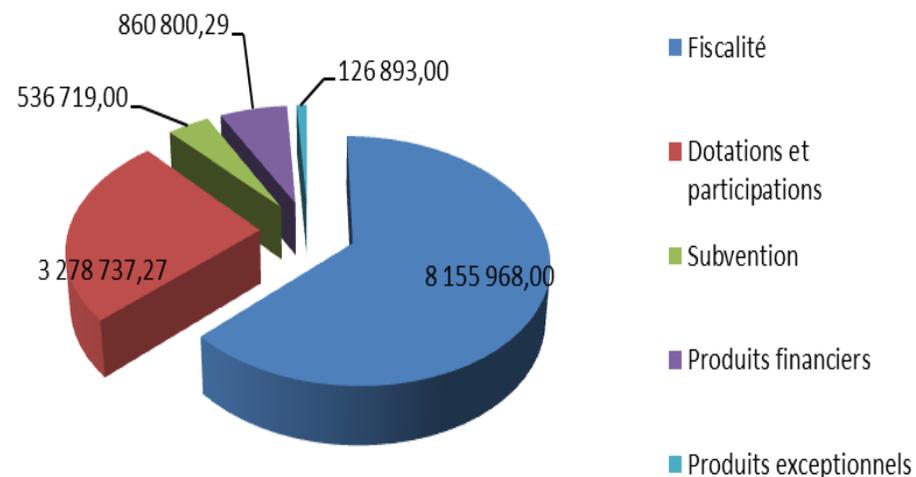
de l'Etat, au titre

- de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
- des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.

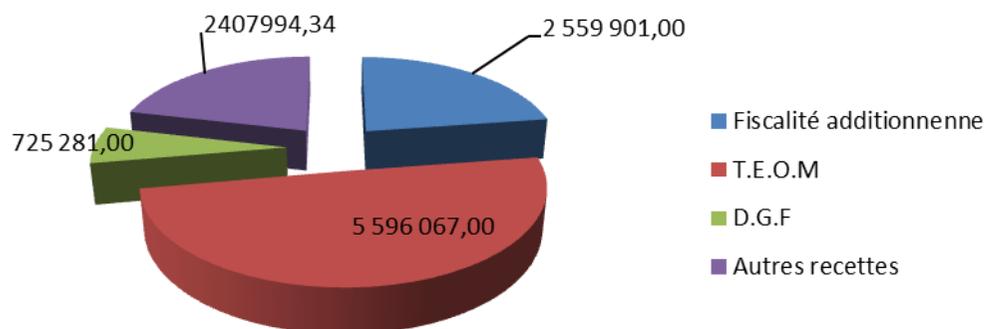
d'entités diverses

- Union Européenne,
- Autres collectivités Département, Région,
- Du fonds de péréquation intercommunal

REPARTITION DES RECETTES



REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2014 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie :

Taux CCPOM pour:

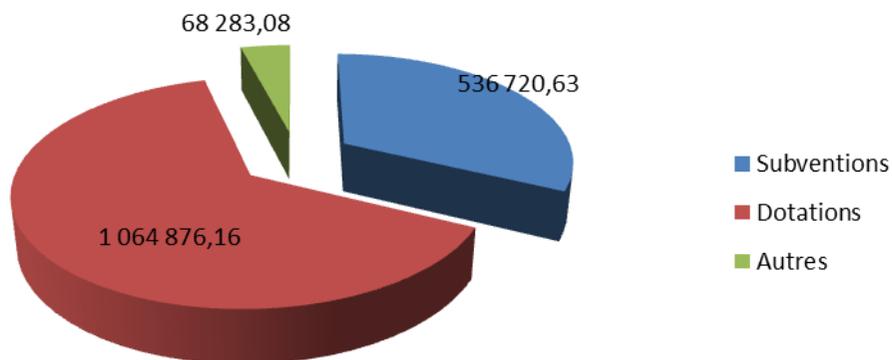
Taxe d'habitation	1,87%
Taxe sur le Foncier bâti	1,02%
Taxe sur le foncier non-bâti	5,24%
Cotisation foncière entreprises	1,40%

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

En 2014 son produit s'est élevé à 5 596 067€ soit 49,57 % (51,32% en 2013) des recettes de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 725 281 € et représente 6,42% des recettes de fonctionnement (7.17% en 2013).

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



En 2014, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (1 962 648 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (5 596 067 €), ont participé pour 69,95 % (69,67% en 2013) aux recettes de fonctionnement (11 289 242 €).

Le Remboursement du capital de la dette s'élève à 349 606,52 €.

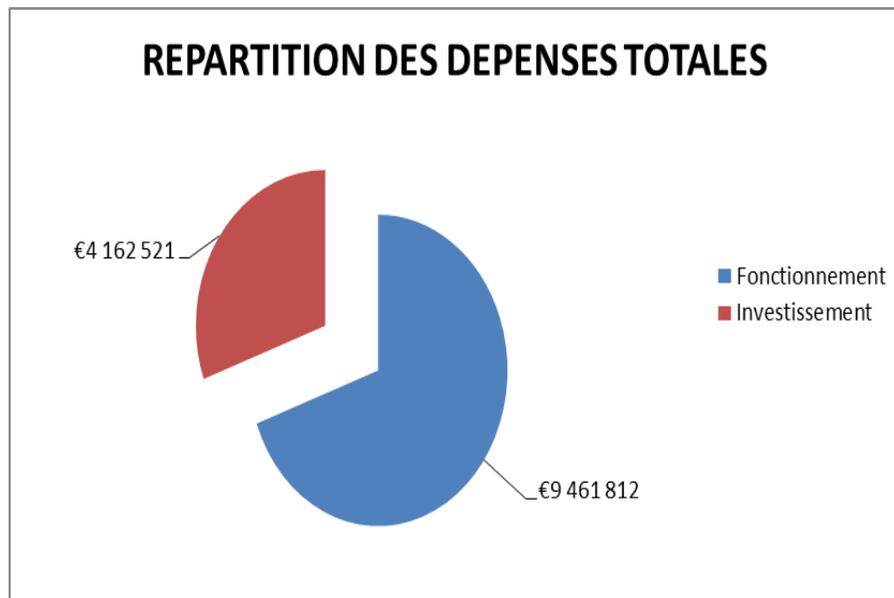
Les charges financières intérêts de la dette s'élèvent à 173 779,05 €.

LES DEPENSES

En opérations réelles, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2014, à 13 624 333 €.

Elles sont constituées :

des dépenses de fonctionnement pour 9 461 812 €
des dépenses d'investissement pour 4 162 421 €



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	1 003 952 €
- Famille	1 026 210 €
- Collecte et traitement des déchets	6 292 815 €
- Interventions économiques	390 848 €
- Logement	114 941 €
- Opérations non ventilables	244 849 €
- Aménagement de l'espace	355 369 €
- Environnement	32 827 €

Les dépenses d'investissement totales se répartissent comme suit:

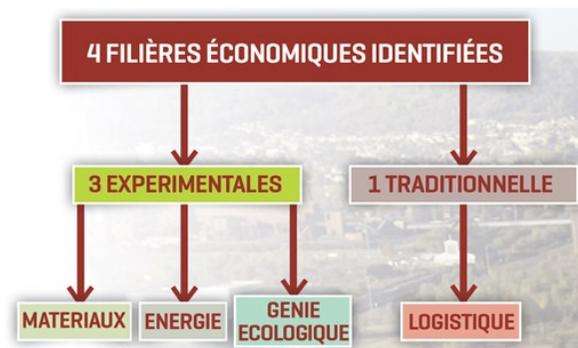
- Charges générales et Charges financières	1 539 255 €
- Famille	1 207 309 €
- Interventions économiques	317 207 €
- Logement	248 520 €
- Opérations non ventilables	448 266 €
- Aménagement de l'espace	326 179 €
- Environnement	75 781 €

Les Portes de l'Orne

De fin 2012 à l'été 2013, les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et du Sillon Mosellan (maintenant « Rives de Moselle »), se sont associées pour engager une étude de redéploiement économique et urbain du site sidérurgique des Portes de l'Orne.

La population a été largement associée à la réflexion, notamment via le site Internet dédié (www.portesdelorne.fr).

Les besoins du territoire en matière d'équipement et d'habitat ont été identifiés: quatre filières de redéploiement économiques ont été proposées principalement orienté vers l'innovation.



Cette étude de redéploiement économique et urbain a été complétée, en 2013/2014, par une étude diagnostique et d'aménagement (Portes de l'Orne AMONT).

Cette étude a été validée en février 2014.

A RAPPELS DU DIAGNOSTIC

2. POLLUTION/GÉO-TECHNIQUE : REPÉRAGE

DÉCOUPE DU SITE EN DEUX GRANDS DOMAINES :

Zone regroupant les ouvrages industriels

- Forte occupation du sous-sol :
- Compréhension de la pollution **difficile**

Zone regroupant les aires de stockage, les parkings, les bâtiments « simples » et les installations de traitement des eaux:

- Plus faible voire absence d'occupation du sous-sol:
- Compréhension plus **facile** de la pollution.



Zone où la compréhension de la pollution et de l'encombrement du sous-sol sera difficile (pas de garantie de résultats lors des investigations)

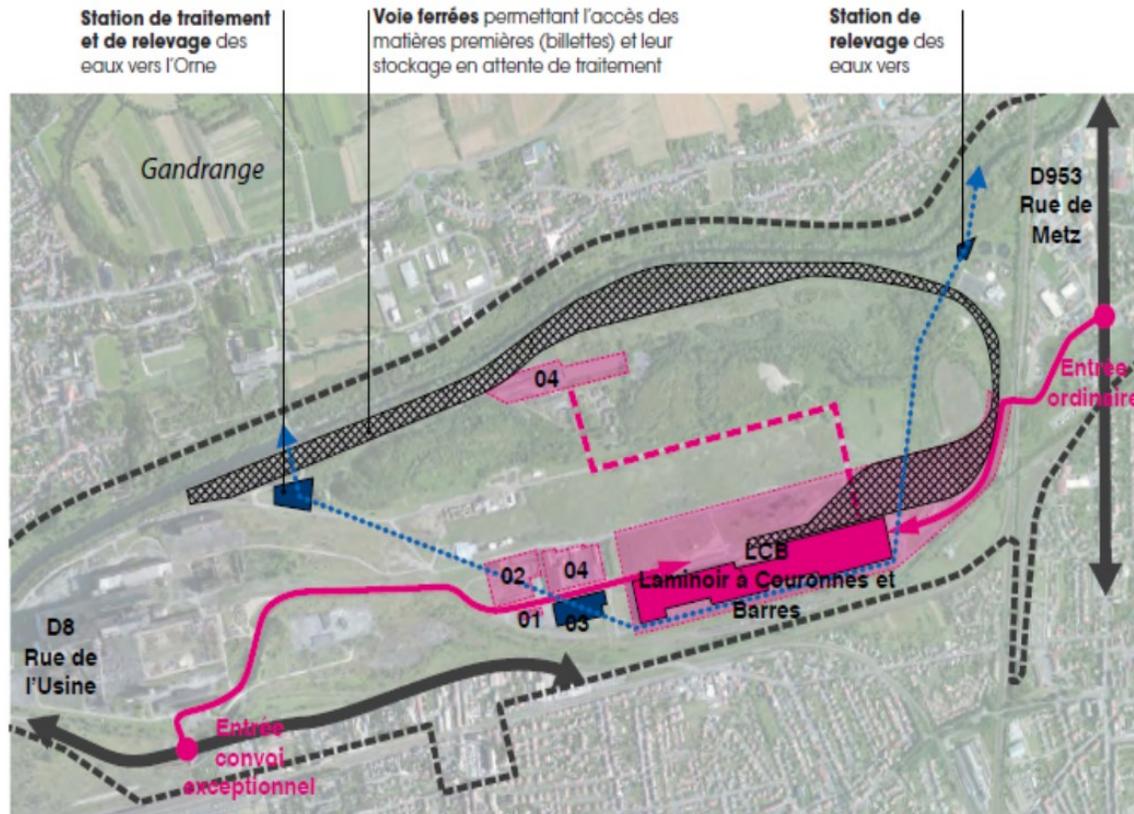
Zone où la compréhension de la pollution et de l'encombrement du sous-sol sera plus facile

Une étude identique a été lancée en 2014 sur les « Portes de l'Orne AVAL ».

La phase « diagnostique » de cette étude a été validée par le comité de pilotage qui s'est réuni le 3 décembre 2014.

Une mission transitoire a, par ailleurs été confiée, par la CCPOM, à l'Atelier des Villes et des Territoires (Jean CANTON) avec, pour objectif, de déterminer les actions à mener à court terme :

- Permettre à la population de s'approprier le site : ouverture à la population,
- Sécurisation d'une partie du site,
- Organisation de manifestations culturelles,
- Paysagement,
- Création d'une maison du projet (requalification d'un bâtiment).



La mise en place d'un Syndicat Mixte entre les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et de Rives de Moselle a été validée par les Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes.

Objectif : mise en place d'une structure qui, compte tenu de la multiplicité des acteurs publics impliqués dans le projet, assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération et qui sera garante de la cohérence du projet dans son ensemble.

Une convention cadre a été passée, en décembre 2014, avec le pôle de compétitivité « Hydréos », avec pour objectif :

- de faire de la requalification du site industriel des « Portes de l'Orne » un processus exemplaire au niveau national,
- de mettre en œuvre un territoire d'innovation en génie écologique urbain,
- d'aménager un site attractif par la qualité de son cadre de vie, notamment par la qualité de sa biodiversité. Il est visé une notoriété au moins nationale.

Une convention cadre a été passée avec l'Université de Lorraine (Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Metz en décembre 2014, avec pour objectif de bénéficier :

- de l'expertise et du savoir-faire de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Metz dans le domaine de la formation, de l'accompagnement et de l'évaluation des projets de développement entrepreneuriaux,
- de la collaboration pédagogique qui existe entre l'IAE de Metz et le Pôle Entrepreneuriat Etudiants de Lorraine (PEEL),
- de la volonté de l'IAE de Metz de participer à l'accompagnement et le développement des territoires et d'affirmer sa compétence en la matière,
- de la volonté de l'IAE de Metz de soutenir les actions de développement des territoires avec, entre autres, la junior entreprise,
- de la structuration d'une équipe de recherche en Entrepreneuriat, Management et Innovation pour des enseignants chercheurs de l'IAE de Metz.

L'opération de requalification du site des « Portes de l'Orne » a, par ailleurs, été inscrite comme projet prioritaire dans le cadre du projet de territoire de la CCPOM.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION MESSINE (SCoTAM) APPROUVE.

7 intercommunalités rassemblant 151 communes mosellanes et représentant plus de 36 % de la population du département. Telle est la couverture du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine, plus communément appelé "SCoTAM", qui a été adopté le 20 novembre 2014.

Ce schéma cadre les développements et les aménagements futurs de ce vaste territoire organisé autour de Metz, que ce soit en termes d'organisation de l'espace, d'accueil des activités économiques et commerciales, de logements et d'équipements. Il définit également les principes de préservation et de restauration des continuités écologiques et intègre tous les enjeux du développement durable (énergies renouvelables, changement climatique, préservation des ressources en eau...).

C'est le Syndicat mixte du SCoTAM qui a été chargé d'élaborer ce document, et qui sera par la suite garant de son suivi et de la mise en œuvre de ses orientations. Il aura fallu plus de 6 années aux élus, représentants des 7 intercommunalités du SCoTAM, pour bâtir un projet commun et s'accorder sur les grandes options d'aménagement du territoire.

Après une phase de consultation de personnes publiques (Région, Département, chambres consulaires, Parc Naturel Régional de Lorraine, etc.) et une phase d'enquête publique qui a permis à la population de s'exprimer sur le projet, le Comité syndical (assemblée du Syndicat mixte) a approuvé le 20 novembre 2014 le SCoTAM. Lors de cette séance, le Secrétaire Général de la Préfecture a notamment félicité les élus locaux pour tout le travail accompli et a souligné les enjeux auxquels est confronté le territoire, en complémentarité avec les SCoT voisins (Thionvillois notamment).

Henri HASSER, Président du Syndicat mixte, a largement remercié le travail réalisé par son prédécesseur, Lionel FOURNIER (Président de la CC du Pays Orne-Moselle, Maire de Rombas). Il a également insisté sur le fait que le SCoTAM a été conçu de manière à respecter les principes de subsidiarité et de libre administration des collectivités. Ainsi, chaque intercommunalité aura un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des orientations du SCoT.

Les orientations du SCoTAM devront trouver une traduction dans les Plans Locaux d'Urbanisme, les Cartes Communales, les Programmes Locaux de l'Habitat et les Plans de Déplacements Urbains.

A partir de 2015, le Syndicat mixte du SCoT accompagnera les collectivités dans la mise en œuvre des orientations du SCoT.

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instructions des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, et au suivi des dossiers contentieux.

Instructions des dossiers d'urbanisme

Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes de la CCPOM.

En 2013, la commune de Moyeuve-Petite s'est dotée d'une carte communale par délibération en date du 31/01/13 et arrêté préfectoral du 12/03/2014.

Par délibération du conseil municipal prise le 27/06/2014, il a été décidé le transfert au Maire de la compétence pour la délivrance des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. La CCPOM instruit désormais les autorisations d'urbanisme pour la commune de MOYEUVE PETITE .

1547 demandes d'autorisations d'urbanisme enregistrées par le service

241 permis de construire

584 déclarations préalables

711 certificats d'urbanisme

2 permis d'aménager

8 permis de démolir

On note une stabilisation des demandes de permis de construire par rapport à 2013 (242), une très légère augmentation des déclarations préalables (1,21%) et augmentation des certificats d'urbanisme de 13,40%.

Information et renseignements aux communes membres et aux pétitionnaires

Le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

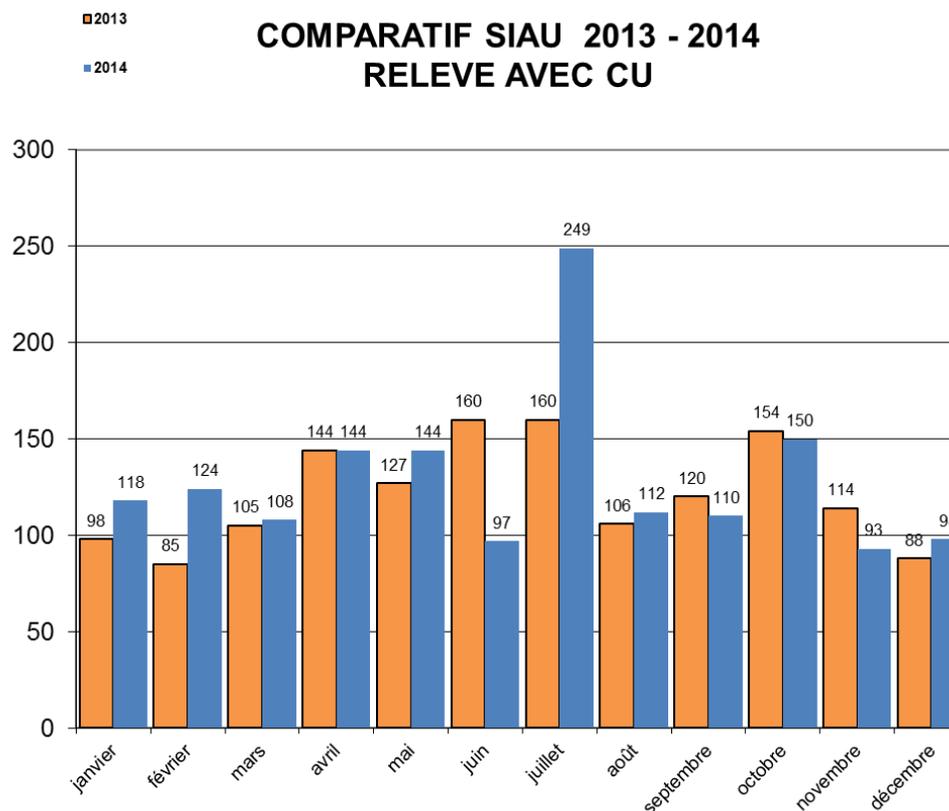
Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme / plans d'occupation des sols et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site Internet de la CCPOM.

Le Club ADS 57

Depuis 2010, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme du département se réunissent tous les trimestres afin d'échanger sur diverses thématiques. Ces rencontres se déroulent, à tour de rôle, dans les EPCI qui le souhaitent.



COMPARATIF SIAU 2013 - 2014 RELEVÉ AVEC CU



Protection et mise en valeur de l'environnement

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été élaboré au terme du diagnostic acoustique sur le territoire de la CCPOM et du bilan des actions menées pour réduire les nuisances sonores. Ce document permet d'identifier les secteurs où des actions sont nécessaires, de fixer des objectifs de réduction des nuisances et de recenser les actions planifiées dans les 5 prochaines années.

Le PPBE a été approuvé le 17 mars 2014 par le Bureau Communautaire de la CCPOM, suite à la consultation des communes membres et à la mise à disposition du public, ce qui va en permettre sa mise en œuvre.

Plan Protection Atmosphère 3 vallées

Le Plan de Protection de l'Atmosphère des trois vallées Fensch-Orne-Moselle, qui vise à améliorer la qualité de l'air, a été approuvé par arrêté préfectoral du 6 mars 2008. Ce plan a fait l'objet d'une procédure d'évaluation cinq ans après son entrée en vigueur. Sur la base des conclusions de cette évaluation, le PPA a été révisé. La CCPOM a été consultée et le Bureau communautaire a émis un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère des trois vallées.

Convention d'étude vallée du Conroy

La cession de toute activité industrielle en octobre 2014 et l'obligation d'AMREF (Arcelor Mittal Real Estate France) de sécuriser les bassins à boues, au regard des risques miniers, ont amené la CCPOM à engager une réflexion sur la valorisation de la vallée du Conroy.

Dans ce cadre, la CCPOM a sollicité la politique régionale de traitement des espaces dégradés pour la réalisation d'une étude d'aménagement du crassier de la vallée du Conroy, financée par les crédits de l'Etat, la Région Lorraine, l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) et la CCPOM.

Les conclusions de cette étude, présentant plusieurs scénarii, ont été données début décembre 2014, en présence de représentants de la CCPOM, de la Sous-Préfecture, de l'Office départemental de la pêche, de l'ONF, de la DREAL, de la LPO, des communes de Moyeuvre-Grande et Moyeuvre-Petite.

Gestion, élimination et valorisation des déchets

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Marché de collecte des déchets ménagers

Les marchés de collecte des déchets résiduels et de collecte sélective ont été prolongés par avenant jusqu'au 31/08/2014.

Un nouvel appel d'offre a été lancé en juin 2014.

A l'issue de cet appel d'offre, le lot n° 1 (collecte des déchets ménagers) a été attribué à la société NICOLLIN et le lot n° 2 (collecte sélective) à la société CITRAVAL, à partir du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31/08/2020.

Le service est assuré par plusieurs prestataires, sous le contrôle de la communauté de communes :

- la société SITA, puis la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels;
- la société COVED, puis la société CITRAVAL pour la collecte sélective;
- la société HAGANIS, pour le traitement (incinération et tri).

15 468 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2014, contre 15 343 tonnes en 2013.

3 414 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2014, contre 3 417 tonnes en 2013.

622 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2014, contre 637 tonnes en 2013.

Signature de la convention ECO TLC

La CCPOM a décidé de signer une convention avec l'éco-organisme ECO TLC pour le soutien de la collecte et du recyclage des textiles.

Renouvellement de la convention OCAD3E (Eco-système)

La CCPOM a décidé de renouveler les conventions signées en 2007 avec OCAD3E et Eco-système, éco organismes chargés de la collecte et du traitement des D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques).

Déchèteries communautaires

Les quatre déchèteries communautaires sont exploitées par COVED et BARISIEN :
11 691 tonnes de déchets reçus en 2014 contre 10 851 en 2013 (progression des tonnages de 7.43% par rapport à 2013).

Programme Local de Prévention des Déchets

Le Programme Local de Prévention des Déchets engagé en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) en 2011 se poursuit par la mise en œuvre du plan d'actions.

Les actions développées en 2014

Le compostage

En 2014, ce sont 38 composteurs en plastique et 51 composteurs en bois qui ont été vendus.

Un site de démonstration du compostage a été inauguré au Fond Saint Martin à Rombas. Celui-ci est dédié à l'information sur la pratique du compostage, en accès libre ou lors d'atelier pratique organisé régulièrement.

Le compostage en pied d'immeuble

Suite à l'expérimentation menée à Vitry-sur-Orne, la CCPOM a équipé deux nouvelles adresses de composteurs en pied d'immeuble : à Rombas et Sainte-Marie-aux-Chênes. Ce sont ainsi une trentaine de foyers en logement collectif qui recyclent leurs déchets de cuisine en faisant un geste éco-citoyen en faveur de l'environnement.

Les guides composteurs

Le réseau des guides composteurs compte 9 personnes. Ces bénévoles, formés aux techniques de compostage, mènent des actions de sensibilisation et d'information pour apporter des conseils à l'ensemble des habitants sur la pratique du compostage au quotidien.

Couches lavables

Dès l'ouverture du multiaccueil de Sainte-Marie-aux-Chênes, le délégataire a fait le choix des couches lavables pour les enfants qu'il reçoit, évitant ainsi d'importante quantité de déchets. Le bilan écologique et économique de la démarche est très positif et le bien-être des enfants est garanti.

Gaspillage alimentaire

La CCPOM accompagne les établissements qui mènent des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2014, les collèges de Moyeuve-Grande et Marange-Silvange ont traité cette thématique par le biais d'exposition, d'animation ou de semaine de pesée à la cantine.

Développement économique

Les trois zones d'activités économiques gérées par la Communauté de Communes sont:

- ◆ le **parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »** situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de 38,50 ha dont 1,673 ha commercialisables et 36,827 ha commercialisés.
- ◆ le **parc d'activités communautaire « Deux Rivières »** situé sur le territoire de MOYEVRE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de 8,92 ha dont 0,65 ha commercialisables et 4,17 ha commercialisés.
- ◆ le **parc d'activités communautaire « Champelle »** situé sur le territoire de SAINTE MARIE AUX CHÊNES d'une superficie de 41,28 ha dont 31,69 ha commercialisables et 9,59 ha commercialisés.

Location de cellules

Hôtel d'entreprises - PAC « CHAMPELLE »

(Etat d'occupation des cellules en décembre 2014)

Cellule n° 2 : REHA Assainissement (Construction de réseaux pour fluides-assainissement)
 Cellule n° 3 : EURL PMP (Micro - mécanique industrielle)
 Cellule n° 4 : SCI DU CHATEAU (Pôle de développement)
 Cellule n° 6 : NICOLLIN (secteur des ordures ménagère, des déchets industriels, du tri sélectif, de la propreté urbaine et du nettoyage) (arrivée le 1 septembre 2014)

Bâtiment d'accueil d'entreprises - PAC « Belle Fontaine »

(Etat d'occupation des cellules en décembre 2014)

Cellule n° 1 : ECO-BIO-SOLUTIONS (chauffagiste)
 Cellule n° 2 : MAG ELEC LOR (réparation d'équipements électriques) (propriétaire)
 Cellule n° 3 : Régie d'électricité de Clouange
 Cellule n° 4 et 5 : WESTFALLEN (Gaz Industriels)
 Cellule n° 6 : MULLER Assainissement Lorraine (propriétaire)

Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

	2010	2011	2012	2013	2014
PAC « Belle Fontaine »	253 emplois	265 emplois	282 emplois	306 emplois	316 emplois
PAC « Les Deux Rivières »	37 emplois	39 emplois	24,5 emplois	24 emplois	22,5 emplois
PAC « Champelle »	184 emplois	162 emplois	145 emplois	185 emplois	226 emplois
TOTAUX	474 emplois	466 emplois	451,5 emplois	515 emplois	564,5 emplois

Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » :

De nouvelles implantations :

➔ Ouverture du magasin "Culture Pain", il s'agit d'une extension et d'un réaménagement du magasin de la boulangerie WATRIN avec la création d'une partie "salon de thé" et d'un fleuriste.



➔ Le projet d'implantation d'un bâtiment regroupant un ensemble de cellules commerciales par la SCI 7B a démarré en 2013 et s'est poursuivi en 2014. Les cellules commerciales sont au nombre de 7 dont 4 d'entre elles ont ouvert en 2014 :

Un salon de coiffure COIFF LO
 Un magasin de sport PROSPORT
 Un restaurant « SAVEUR DU MONDE »
 Une pizzeria PIZZA HIT



Partenariats

Adhésion à « ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion (2 500 €) à ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques).

Bassin d'éducation et de formation (BEF) d'Hayange-Thionville-Rombas : convention avec la Collège Jacques Monod de Hayange

La CCPOM a renouvelé son soutien à hauteur de 500 € au Collège René CASSIN de Guénange à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention qui concernait l'édition 2014 du Salon de la découverte professionnelle.

HOMEGAL et IBBO

Depuis 2002, un partenariat est engagé entre la CCPOM et HOMEGAL. Cette structure gère la pépinière d'entreprises du Bassin de Briey-Homécourt et de la Vallée de l'Orne (Moselle et Meurthe-et-Moselle) ainsi que la plate-forme « Initiative Bassin de Briey Orne » couvrant ce même territoire.

En 2014, ce partenariat a été de nouveau formalisé par la passation d'une convention et le versement d'une participation financière aux dépenses de fonctionnement d'HOMEGAL pour un montant de 7 600 € et d'un montant de 2 400 € pour la plate-forme IBBO.

Depuis la mise en œuvre de ce partenariat, HOMEGAL, a apporté son aide, à travers la PFIL, à la création de nombreuses entreprises sur notre territoire:

En 2010, sur 21 dossiers instruits, 20 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 13 sont encore en activité.

En 2011, sur 31 dossiers instruits, 29 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 19 sont encore en activité.

En 2012, sur 18 dossiers instruits, 11 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 10 sont encore en activité.

En 2013, sur 15 dossiers instruits, 8 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 7 sont encore en activité.

EN 2014, l'activité de la plate-forme IBBO sur le territoire de la CCPOM comptabilise

- 16 dossiers instruits
- 13 aides agréées
- 14 porteurs de projets, dont 36 % de femmes, et 11 encore en activité
- 12 porteurs de projets ont bénéficié de prêts d'honneur pour un montant de 104 500€, contribuant ainsi à la création et à la consolidation de près de 35 emplois.

Logement, et cadre de vie

Programme Local de l'Habitat 2012-2017

Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Bureau Communautaire de la CCPOM a approuvé son 2^{ème} Programme Local de l'Habitat.

Il permet à la CCPOM de se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante, en répondant aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.

La mise en œuvre du plan d'actions du PLH s'est poursuivie en 2014 en vue d'atteindre d'ici 2017 les objectifs fixés :

Etude sur le patrimoine bâti ancien: Le Bureau Communautaire de la CCPOM a décidé le 13 août 2012 d'engager une étude sur le bâti ancien en vue d'optimiser l'opération ravalement de façades. Réalisée par le Bureau d'études X AEQUO situé à Metz, l'objectif est d'actualiser la stratégie de l'opération ravalement de façades en adéquation avec la nouvelle politique régionale à ce sujet. Cette étude devra aboutir à la définition d'un nouveau périmètre d'intervention avec l'apparition de nouveaux secteurs à enjeux. A l'issue de la finalisation de cette étude, un nouveau règlement d'intervention sera adopté.

Note technique sur le logement des jeunes : La CCPOM souhaite engager sur son territoire un dispositif d'aide favorisant l'accès des jeunes au logement autonome. De ce fait, la CCPOM au titre de son programme partenarial avec l'AGURAM pour l'année 2014, a élaboré une note technique permettant d'identifier les problématiques propre au territoire visant d'avantage ce jeune public. L'objectif de cette note consistait également à dégager des pistes d'intervention que la CCPOM pourra mettre en œuvre en 2015 par la création d'un dispositif d'aide spécifique en faveur du public susvisé.

Consulter le diagnostic et le PLH sur www.ccpom.fr rubrique « Logement »

Programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée depuis 2008 est arrivée à échéance au 31 décembre 2010. Afin de continuer à soutenir les propriétaires modestes à améliorer le confort de leur logement et répondre aux objectifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, un Programme d'intérêt Général a été mis en place fin 2011 en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Région Lorraine.

Conformément à l'action 6 du second Programme Local de l'Habitat « Agir sur le parc inadapté », la CCPOM s'est engagée, depuis décembre 2011, dans la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général visant à répondre aux problématiques de :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- L'adaptation des logements au handicap
- La lutte contre la précarité énergétique.

Dans ce cadre une convention avait été signée entre la CCPOM et l'État le 16 novembre 2011, marquant le lancement de l'opération.

Ce programme intègre le dispositif national « Habiter Mieux » permettant de mobiliser les crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

En 2014, les services communautaires ont enregistré 95 nouvelles demandes (92 propriétaires occupants et 3 propriétaires bailleurs), dont 71 bénéficiant du Fonds d'Aide Rénovation Thermique.

En 2014, 54 dossiers ont abouti au versement d'une subvention (50% CCPOM / 50% Région Lorraine)

Le Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM) a été retenu en 2011, pour assurer la mission de suivi-animation de l'opération pour 3 années.

En 2014, la Région Lorraine et l'ANAH ont participé au financement de cette mission.

ANNEE	Nombre Subventions versé	Nombre ASE	CCPOM/RL					ANAH		
			SUBVENTION	ASE	TOTAL CCPOM/CR	PART CCPOM	PART RL	SUBVENTION	ASE	TOTAL
2013	38	18	27 579,04 €	9 000,00 €	36 579,04 €	18 289,52 €	18 289,52 €	92 029,00 €	37 800,00 €	129 829,00 €
2014	54	34	66 805,23 €	17 000,00 €	83 805,23 €	41 902,62 €	41 902,62 €	474 382,00 €	109 870,00 €	584 252,00 €

Campagne de ravalement de façades

Depuis 2005, l'Opération Ravalement de Façades de la CCPOM vise à améliorer le cadre de vie des habitants en valorisant l'image du territoire et son patrimoine.

La commission d'attribution des subventions pour les ravalements de façade se réunit une fois par mois pour étudier et statuer sur les demandes d'aides reçues à la CCPOM.

En 2014, les services communautaires ont enregistré 62 demandes d'informations dont 52 ont abouti au dépôt d'un dossier complet et satisfaisant pour obtenir un accord de financement (avis favorable de la Commission avant travaux).

Au final, après travaux, 39 demandes ont bénéficié d'aides de la CCPOM pour un montant de 64 482.76 € (100% CCPOM) pour un montant de 291 475.28 € HT de travaux réalisés.

La mission suivi animation est assurée par le CALM.

Campagne isolation thermique

En 2012, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a mis en place une campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus.

En 2014 les services communautaires ont enregistré 40 demandes (16 isolations des combles perdus et 24 isolations des murs par l'extérieur).

Au final, après constitution des dossiers et réalisation des travaux, 20 demandes ont bénéficié d'aides de la CCPOM pour un montant de 16 119.35 € (Isolation des murs par l'extérieur 12 dossiers pour 13 347.70 € et isolation des combles perdus 8 dossiers 2 771.65 €) pour un montant de travaux réalisés de 170 669.02 €. La mission suivi animation est assurée par le CALM.

Adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement

Lors de sa réunion du 8 décembre 2014, le Bureau Communautaire a délibéré pour l'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2014.

Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Général de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1^{er} loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compteur, ...).

En 2014, le total des aides accordées par la FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 428 630.72€ (394 489.25€ en 2012 soit une augmentation de 8.6%) pour un total de 1941 interventions (1850 en 2012 soit une augmentation de 4.9%) au titre de ce dispositif.

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'élève à hauteur de 0.30 € par habitant soit 15 959.70€ au titre de l'année 2014. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.

Partenariats

Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle – ADIL 57

En janvier 2009, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de la CCPOM à signer une convention avec l'ADIL57 pour la mise en place d'une mission d'information sur le logement. Un juriste accueille les particuliers tous les 2^{ème} mercredi du mois au siège de la CCPOM, pour des conseils neutres, gratuits et personnalisés concernant les questions juridiques, fiscales et financières du logement.

En 2014, les permanences ont permis d'accueillir et d'orienter 21 ménages résidents sur le territoire de la CCPOM (contre 17 en 2013)

Au total, en 2014, ce sont 204 ménages de la CCPOM qui ont bénéficié des services de l'ADIL (appels téléphoniques, permanences à la CCPOM, permanences à Metz, mails, courriers,...)

Le thème le plus fréquemment rencontré porte sur les obligations contractuelles dans le cadre d'un contrat de location. Mais l'ADIL est aussi en mesure, grâce à un logiciel perfectionné, de proposer une étude financière complète et approfondie dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière.

En 2014, la cotisation d'adhésion à l'ADIL s'est élevée à 5 363.60 €.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ

En 2008, la CCPOM s'est engagé dans un partenariat avec le CLLAJ afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Ainsi, une conseillère en économie sociale et familiale accueille, lors de permanences, les jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.

Deux permanences mensuelles ont lieu à la CCPOM (à la Maison du lien social de Rombas depuis février 2012) et une supplémentaire tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

A/ à Sainte-Marie-aux-Chênes pour les communes du plateau

B/ à Marange-Silvange pour les communes des coteaux

C/ à Moyeuvre-Grande pour les communes de la vallée de l'Orne

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette mission est effectué chaque trimestre, et un groupe de pilotage a été constitué afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences sur le territoire.

Le CLLAJ a assuré pour l'année 2014, 24 permanences et 9 permanences délocalisées sur le territoire de la CCPOM.

Les personnes orientées :

36 ménages ont été orientés, 8 ménages ayant eu une proposition de rendez-vous afin de réaliser un premier entretien ne se sont pas présentés. Nous remarquons un maintien des orientations (en 2013 : 32 ; en 2012 : 36)

Les personnes accueillies :

En 2014, les permanences du CLLAJ ont permis :
d'accueillir et d'informer 1 personne,
d'accompagner 28 ménages dans leur projet, soit 37 personnes (en 2013 : 17)

A noter, qu'au cours de l'année, les permanences supplémentaires ont permis d'accompagner 6 ménages.

Développement durable

Dispositif d'aide aux équipements de développement durable

Subvention pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aériens et enterrés

Dans le cadre de ce dispositif de soutien aux économies des ressources et de l'énergie par le biais d'une aide financière au bénéfice des particuliers, le bureau communautaire a validé en mai 2012 les conventions fixant les règles d'attribution de ces aides.

Pour les récupérateurs aériens d'eau de pluie, la subvention s'élève à **50% du prix d'achat TTC** (accessoires, livraison et pose compris) avec un coût d'achat compris entre 100 et 250 €.

Pour les récupérateurs d'eau de pluie enterrés, il s'agit d'une subvention forfaitaire en fonction du volume de la cuve :

- ◆ Pour une cuve de 2 000 litres : 500 €
- ◆ Pour une cuve de plus de 2 000 litres à moins de 5 000 litres : 550 €
- ◆ Pour une cuve de plus de 5 000 litres : 600 €.

En 2014, 3 subventions ont été accordées, pour un montant total de 237,75 €.



Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin

En 2011, une Agence au service des particuliers, pour les soutenir techniquement dans leurs démarches de rénovation thermique a été créée sur le Pays Messin : l'ALEC

En 2011, la CCPOM a souhaité s'associer à neuf autres structures fondatrices pour créer l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC), une association à but non lucratif qui se donne pour objectif de développer la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités et acteurs privés, sur les préoccupations liées aux changements climatiques.

En 2014, la participation de la CCPOM s'est élevée à 18 024€

Energy Cities

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et notamment de la transition énergétique, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est amenée à poursuivre sa réflexion et mettre en œuvre diverses actions. Afin de disposer d'appuis efficaces, conseils pertinents et retours d'expériences variés, le Bureau Communautaire de la CCPOM a décidé, lors de sa réunion du 9 décembre 2013, d'adhérer à l'association « Energy Cities ».

Ce partenariat a été maintenu au titre de l'année 2014.



L'Espace INFO-ENERGIE

Animations en 2014 sur le territoire de la CCPOM

Actions CCPOM	Permanences	2 permanences à la CCPOM chaque mois
	Permanences	Des permanences téléphoniques
	Ateliers	Ateliers pratiques de sensibilisation dans les écoles
	Outils	Création d'outils pédagogique
	Balade	Balade thermographique à Rombas à l'aide d'un drone
	Communication	Campagne de communication pour les actions menées
	Assistance technique	Assistance technique au montage de projets au sein de comité de pilotage/ groupe de travail
Action	Tenues d'un stand dans les foires, salons	

Le Conseil en Energie Partagé



L'ALEC du Pays Messin a créé en octobre 2012 un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP). L'objectif de cette nouvelle mission est de mutualiser la compétence d'un « homme énergie » entre les communes de moins de 10.000 habitants qui s'engagent dans la démarche, dont l'intercommunalité s'engage dans la démarche. Le CEP sensibilise, informe et accompagne les élus et le personnel communal dans leurs démarches d'économie d'énergie.

Deux types de missions sont proposés :

→ Une mission de base gratuite pour les communes

- ◆ Réalisation d'un diagnostic énergétique du patrimoine
- ◆ Mise en place d'un suivi énergétique annuel
- ◆ Animation du territoire et mise en réseau des acteurs

→ Des missions personnalisées (Eclairage public, caméra thermique, accompagnement projets urbain, ...)

A l'heure actuelle 42% des communes de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ont adhéré à la mission CEP.

Petite enfance

La CCPOM a estimé que l'intercommunalité était l'échelon d'intervention le plus pertinent pour répondre aux problématiques liées à l'accueil de la petite enfance. Suite à l'étude de besoins réalisée en 2009, un schéma de développement a été déterminé.

Ce schéma de développement a été mis en œuvre de 2010 à 2014 par la réalisation de quatre nouveaux multi-accueils et le passage de la halte-garderie de Rombas en multi-accueil.

Toutes les structures accueillent à ce jour des enfants âgés de 2 mois ½ à 6 ans.

Le 1^{er} site à avoir ouvert ses portes est le multiaccueil d'Amnéville « La Forêt Enchantée » en février 2012. Le dernier, situé sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, « Les Ecureuils » accueille des enfants depuis septembre 2014.

RAPPEL DES STRUCTURES

Les cinq multi-accueils suivants permettent un maillage cohérent du territoire :



« La Forêt Enchantée » à Amnéville

Date d'ouverture : 6 février 2012
Localisation : à l'arrière de la médiathèque
Contact téléphonique : 03-87-71-42-29
Capacité d'accueil : 60 places
Nombre d'emplois : 19.55 Equivalent Temps Plein

« Les Écureuils » à Ste-Marie-aux-Chênes

Date d'ouverture prévisionnelle: septembre 2014
Localisation : Lotissement Le Breuil
Contact téléphonique : 03-87-60-22-51
Capacité d'accueil : 30 places
Nombre d'emplois : 10.2 Equivalent Temps Plein



« Les Moussaillons dans la Vallée de l'Orne

Date d'ouverture : 13 mai 2013
Localisation : Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine.
Contact téléphonique : 03-87-71-46-85
Capacité d'accueil : 30 places
Nombre d'emplois : 10.2 Equivalent Temps Plein



« Les Petits amis » à Rombas

Multiaccueil : La Halte-Garderie « Les petits amis » de Rombas a fait l'objet de travaux de rénovation et de remise aux normes. Cela a permis de passer en fonctionnement multi-accueil en septembre 2012.

Localisation : à côté de la maison de l'enfance

Contact téléphonique : 03-87-71-46-85

Capacité d'accueil : 25 places



« La Tanière des loupiots » à Marange-Silvange

Date d'ouverture : 16 septembre 2013
Localisation : à côté du groupe scolaire Félix Midy
Contact téléphonique : 03-87-60-19-58
Capacité d'accueil : 30 places
Nombre d'emplois : 9.86 Equivalent Temps Plein

FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Ces équipements communautaires, hormis le RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) font l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP). La fédération Léo Lagrange a en charge le fonctionnement et l'exploitation de ce service.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2012, les multiaccueils d'Amnéville et de Rombas, font l'objet d'une 1^{ère} DSP pour une durée de 4 ans.

Une 2^{nde} procédure de DSP a débuté au 1^{er} janvier 2013 pour les multiaccueils de la Vallée de l'Orne, Marange-Silvange et Ste-Marie-aux-Chênes.

LES SERVICES PROPOSES

Les 5 multi-accueils sont dédiés prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle. Il peut être envisagé d'accepter des familles extérieures. Une grille de pondération permet de comptabiliser le nombre de points par famille en fonction de plusieurs critères tenant compte de la situation professionnelle, du lieu de domiciliation, de l'antériorité de la demande, etc.

Trois types d'accueil sont possibles :

L'accueil régulier : l'enfant est accueilli sur la base de jours et heures fixes et un contrat est établi entre la structure et la famille, généralement pour une durée de 6 à 12 mois.

L'accueil occasionnel : l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et des disponibilités de la structure.

L'accueil d'urgence

En 2014, 504 familles différentes ont pu bénéficier de ces services, soit 545 enfants.

LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS - RPAM :

« Les RPAM—LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS



Date d'ouverture : 01/12/2008. Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès au RPAM est ouvert à l'ensemble des 13 communes de la CCPOM.

Localisation : Multiaccueil d'Amnéville et une antenne à celui de Ste-Marie-aux-Chênes après la réalisation des derniers aménagements.

Responsables : Anne WALTER et Julie SCHULLER

Contacts : 03-87-71-40-94 / rpam@ccpom.fr

Nombre d'emplois : 2

Nombre d'assistantes maternelles en 2014 : 547

Nombre de places théoriques : 1733 (1747 en 2013)

Nombre de place disponibles : 349 (209 en 2013)

On observe un accroissement des places disponibles chez les AM dont les raisons peuvent être diverses mais notamment le taux de chômage des parents qui du coup n'ont pas besoin d'un mode de garde ou la nécessité pour certaines familles de privilégier une solution familiale (grands-parents par exemple) pour la garde des enfants, solution moins onéreuse.

Communication

Conventions de Partenariat

Voici la liste des manifestations locales ayant fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs durant l'année 2014 dans la cadre de la promotion de l'identité communautaire :

- ◆ **12ème circuit des TEMPLIERS et 7ème nuit des TEMPLIERS**

Association CYCLO CLUB de Pierrevillers.

- ◆ **Ouverture de la pêche à la truite**

Association Groupement de la Vallée de l'Orne et conroy

- ◆ **Carnaval de Rosselange**

Association « Les Joyeux Carnavaliers »

- ◆ **Semi-marathon**

Association « Semi Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne » (SMIVO)

- ◆ **Festival d'humour professionnel « La Semaine du Rire »**

Commune de Moyeuve-Grande

- ◆ **Fête de la Saint Laurent**

Commune de Bronvaux

- ◆ **Les nocturnes de Juillet**

OMAP de Clouange.

- ◆ **Grand tournoi OPEN dames/messieurs**

Association « Tennis Club Amnéville »

- ◆ **Buzz dans la ville**

Association Sportive du Plateau Section Basket

- ◆ **Insolivres**

Avec la participation de 8 bibliothèques (Amnéville, Clouange, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Rombas, Rosselange, Sainte-Marie-Aux-Chênes, Vitry/Orne)

- ◆ **Fête de la vigne**

Association "Les Mats de Cocagne"

- ◆ **Festival de musique country**

Association "Les Mats de Cocagne"



**19 550 € de subventions
versées pour les partenariats**

Projet de territoire CCPOM 2015/2017

HISTORIQUE

En 2006 la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle avait déjà élaboré un Projet de Territoire.

Il s'articulait autour de 5 objectifs majeurs :

- Créer une identité communautaire
- Dynamiser le développement économique
- Développer les équipements et services
- Améliorer et développer l'habitat et la qualité urbaine
- Veiller à la qualité de l'environnement, mettre en valeur le paysage et réfléchir à une démarche de développement durable.

Ce projet est, à présent, arrivé à son terme. Après près de dix années de mise en œuvre de ce projet de territoire, la Communauté de Communes Pays Orne Moselle a souhaité s'engager dans une nouvelle démarche prospective à un moment où notre territoire connaît des évolutions marquantes, avec notamment le projet de requalification des friches industrielles des Portes de l'Orne, grâce au projet de territoire 2015-2020.

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR QUOI FAIRE ?

Le projet de territoire est avant tout un cadre stratégique. Il précise les actions et les opérations concrètes à engager pour le développement du territoire. Enfin, élaborer un projet de territoire est un acte qui ambitionne de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une **vision partagée de l'avenir du territoire**.

Ainsi, toutes les communes membres ont été sollicitées afin de participer à l'élaboration de la vision prospective d'un territoire partagé par le biais d'un comité de pilotage.

Le 1^{er} comité de pilotage s'est réuni le 10.06.2014. Après quelques mois de travail et de réflexion des enjeux ont pu émerger. Une réunion de présentation des enjeux et des actions a eu lieu le 19 décembre 2014. Elle s'adressait dans un 1^{er} temps aux différents maires et communes pour observations avant une validation par le Conseil Communautaire.

OBJECTIFS

C'est ce document cadre qui guidera les décisions des politiques publiques à mener jusqu'à l'horizon 2020. Il devra être animé et évalué afin de pouvoir s'adapter aux évolutions et besoins de son territoire.

L'ambition de ce nouveau Projet de Territoire est de créer les conditions d'une nouvelle dynamique d'aménagement, de développement et d'équipement du territoire :

- ⇒ en poursuivant les actions déjà engagées,
- ⇒ en mettant en œuvre de nouvelles actions en vue de renforcer et de valoriser les atouts de notre territoire,
- ⇒ tout en tenant compte des évolutions législatives et réglementaires et des incertitudes qui pèsent sur l'avenir des finances locales et la raréfaction des deniers publics.

Schéma de mutualisation

La réforme territoriale, mise en œuvre par la loi du 16 décembre 2010, marque un pas de plus vers la mutualisation des services entre les collectivités territoriales. A l'heure où les budgets se resserrent, mutualiser un service d'urbanisme, de formation ou de marchés publics entre plusieurs collectivités (communauté de communes et communes membres, par exemple) peut se révéler une source d'économie. Avec un enjeu pour la nouvelle loi : sécuriser le processus de mutualisation des services au regard du droit communautaire.

La loi du 16 décembre 2010 encourage donc fortement les EPCI et les communes à mutualiser leurs services. Elle prévoit notamment que, l'année suivant le renouvellement des conseils municipaux, les présidents d'EPCI à fiscalité propre doivent établir un projet de schéma de mutualisation des services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce projet doit permettre d'évaluer l'impact d'un tel schéma sur les dépenses de fonctionnement et sur les effectifs des communes et de l'EPCI, précise la loi. L'objectif est donc clair : il faut mutualiser pour économiser.

La mutualisation des services doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion globale sur la répartition des besoins en fonction des partages de compétences entre communauté et communes membres.

Lors de sa réunion du 14 novembre 2011, le Bureau Communautaire a décidé d'engager une réflexion à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et de constituer, à cet effet, des groupes de travail composés d'élus et de techniciens de la communauté de communes et de ses communes membres.

Le conseil communautaire a adopté son 1^{er} schéma de mutualisation lors de sa réunion en date du 14 octobre 2014.

Il s'agit d'un schéma « à minima » portant sur les thèmes suivants :

- Organisation d'une consultation par la communauté de communes, pour le compte de ses communes membres, en vue de la désignation d'un organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public conformément aux dispositions de la loi portant engagement national pour l'environnement,
- Organisation d'une consultation par la communauté de communes, pour le compte de ses communes membres, en vue de la fourniture d'énergie,
- Mise en place d'un système d'archivage électronique.
- Organisation d'une consultation de la population sur la création d'une mutuelle santé.

AGURAM

Dans le cadre du partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.), cet organisme a continué à apporter son assistance technique aux services communautaires dans un certain nombre de domaines, notamment :

- le logement :

- Mission d'observation permanente portant sur le logement, prenant en compte les dispositions du PLH et sa mise en œuvre : production des chiffres annuels du territoire sous forme d'un tableau de bord, intégrant un volet spécifique sur le foncier à vocation d'habitat ;
- Logement des jeunes : note technique visant à identifier les problématiques spécifiques au territoire et à dégager des pistes d'intervention pour la collectivité en direction de ce public ;
- Aide à la réforme des dispositifs d'accès à la propriété : note technique comprenant un travail de benchmarking et des propositions adaptées au territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, faisant suite aux interventions fléchées par la collectivité et ses communes membres dans le cadre du "Pass-foncier" ;

- le développement économique,

- Réalisation d'un tableau de bord économique, accompagné d'une analyse sur le foncier économique et complété par des éléments sur l'économie touristique ;

- et le développement durable :

- Aide à la rédaction d'un cahier des charges pour un Plan Climat Energie Territorial.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2014

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères destiné, notamment, à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

1 Les indicateurs techniques

1.1 La collecte des déchets

1.1.1- L'organisation de la collecte des déchets résiduels

Le nombre d'habitants (population municipale – pas de double compte) desservis en porte à porte est de 53 199 (les populations légales 2011 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014).

COMMUNES	Nombre d'habitants
AMNEVILLE	10 090
BRONVAUX	541
CLOUANGE	3 871
MARANGE SILVANGE	5 815
MONTOIS LA MONTAGNE	2 372
MOYEUVE GRANDE	7 969
MOYEUVE PETITE	502
PIERREVILLERS	1 500
ROMBAS	9 929
RONCOURT	900
ROSSELANGE	2 865
SAINTE MARIE AUX CHENES	3 894
VITRY SUR ORNE	2 951
TOTAL	53 199

En 2014, le service a été assuré par la Société SITA dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008. Comme mentionné dans le rapport d'activité 2013, ce marché est arrivé à son terme le 31 octobre 2013. Un nouvel appel d'offre a été lancé en mai 2013, et a été déclaré infructueux. Une procédure négociée a alors été lancée en octobre 2013, qui a été déclarée sans suite.

Quatre avenants de prolongation au marché en cours ont été passés jusqu'au 31 août 2014.

Un nouvel appel d'offres a donc été lancé en juin 2014. A l'issue de cet appel d'offres et après un contentieux, le lot n°1 (collecte des déchets résiduels) a été attribué à la société NICOLLIN du 01 septembre 2014 jusqu'au 31 août 2020.

Description du service

La collecte des ordures ménagères est organisée une fois par semaine (sauf pour les secteurs d'habitat collectif et les centres villes qui sont collectés 2 fois par semaine).

Les ordures ménagères sur le site thermal sont collectées 6 fois par semaine (du lundi au samedi).

La collecte des objets encombrants est réalisée une fois par mois sur liste d'adresse.

Les moyens matériels

SITA	NICOLLIN
4 Benches de 26 tonnes - normes EURO 5 EEV	4 Benches de 26 tonnes 1 mini benne de 3,5 tonnes

Les moyens humains

SITA	NICOLLIN
4 équipages - 4 chauffeurs - 8 ripeurs	- 5 chauffeurs - 8 ripeurs

Les tonnages collectés

Année	O.M.		Encombrants		Total	
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab
2014	15 418,14	289,82	50,16	0,94	15 468,30	290,76
2013	15 298,54	287,57	44,74	0,84	15 343,28	288,41
2012	15 418,64	287,47	44,06	0,82	15 462,70	288,29
2011	15 717,20	296,78	54,84	1,04	15 772,04	297,82
2010	15 566,46	293,20	61,50	1,16	15 627,96	294,36
2009	15 962,64	302,37	71,90	1,36	16 034,19	303,73
2008	15 886,91	300,94	87,28	1,65	15 974,19	302,59

Les unités d'œuvres en 2014

	SITA	NICOLLIN	total
✚ Km de service :	126 763 km	47 249 km	174 012 km
✚ gas-oil utilisé :	82 736 litres	21 921 litres	104 657 litres
✚ heures de service :	8 749,9 h	3 308,6 h	12 058,5 h

La sécurité

En 2014, 2 accidents de travail sans arrêt pour Sita et 1 accident de travail pour Nicollin.

1.1.2- L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers

La collecte des autres déchets ménagers est organisée, soit en porte à porte, soit en apport volontaire.

1.1.2.1 *La collecte sélective en porte à porte*

Description du service

Une collecte sélective en porte à porte est organisée sur l'ensemble du territoire une fois par semaine. Cette collecte est effectuée pour les 13 communes en caissettes ou en bacs à roulettes pour les habitats collectifs.

En 2014, le service a été assuré par la Société COVED dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008. Comme décrit dans le rapport d'activité 2013, ce marché arrivant à son terme le 31 octobre 2013, un nouvel appel d'offre a été lancé en mai 2013, le marché a été attribué puis annulé suite à un référé précontractuel. Le marché a été relancé et annulé avant attribution suite à un nouveau référé précontractuel.

Trois avenants de prolongation au marché en cours ont été passés jusqu'au 31 août 2014.

Un nouvel appel d'offres a donc été lancé en juin 2014. A l'issue de cet appel d'offres, le lot n°2 (collecte des déchets sélectifs) a été attribué à la société CITRAVAL du 01 septembre 2014 jusqu'au 31 août 2020, le Tribunal Administratif ayant rejeté le référé précontractuel.

Différents types de matériaux sont collectés

- ✚ Le papier (Journaux, Revues, Magazines),
- ✚ Le verre,
- ✚ Les emballages plastiques, métalliques, tétrabriques, cartonnettes (Corps Creux).

Les moyens matériels

COVED	CITRAVAL
- 3 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 14 tonnes	- 3 bennes de 26 tonnes
- 4 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 15 tonnes.	- 3 bennes de 7,5 tonnes

Les moyens humains

COVED	CITRAVAL
- 5 Ripeurs	- 9 Ripeurs
- 7 chauffeurs	- 7 chauffeurs
- 2 chauffeurs/rippers	
- 1 mécanicien	

Les tonnages collectés

Année	Verre	Emballages en mélanges (J.R.M, Cartons, Corps creux)			Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2014	1 268,34	2 145,56			3 413,90	64,17
	Verre	J.R.M	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2013	1 306,28	1 149,02	323,00	639,10	3 417,40	64,24
2012	1 299,76	1 241,28	299,10	592,06	3 432,2	64,81

2011	1 336,25	1 320,24	314,52	578,80	3 549,81	67,03
2010	1 342,43	1 291,98	316,26	559,56	3 510,23	66,11
2009	1 378,00	1 263,79	297,46	539,97	3479,22	65,83
2008	1 379,12	1 332,87	287,22	530,76	3 529,97	66,87

Les unités d'œuvre en 2014

	COVED	CITRAVAL	total
✚ Km de service :	97 775 km	68 040 km	165 815 km
✚ gas-oil utilisé :	44 651 litres	35 710 litres	80361 litres
✚ heures de service :	15 946 h	8 372 h	24 318 h

La sécurité

En 2014, 1 accident du travail avec arrêt (10 jours) pour Coved

1.1.2.2 L'apport volontaire

Les déchèteries

Pour permettre aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle de se débarrasser de leurs déchets encombrants ou de leurs déchets spéciaux ne pouvant pas être ramassés lors des tournées normales de collecte des ordures ménagères, la C.C.P.O.M. dispose de quatre déchèteries implantées à AMNEVILLE, MARANGE-SILVANGE, MOYEUVE-GRANDE et SAINTE-MARIE-AUX-CHENES.

A la suite d'un appel d'offres qui a été lancé en juillet 2010, l'exploitation de ces déchèteries a été confiée :

- ✚ A la société BARISIEN pour les déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes,
- ✚ A la société COVED pour la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf.

DECHETERIE D'AMNEVILLE « MOULIN-NEUF »

Situation

Elle est implantée sur un terrain situé à la limite des bans communaux d'AMNEVILLE et de VITRY-SUR-ORNE, au lieu-dit « Moulin Neuf ».

Son fonctionnement est assuré par la Société COVED depuis le 1^{er} Novembre 2005.

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme modulaire en béton équipée de 16 quais.

Elle est par ailleurs dotée d'un local de gardien avec douche et WC ainsi que d'un local DMS (Déchets Ménagers Spéciaux).

Equipement physique de la déchèterie

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION
Bennes de 30m³ ouvertes	14	3 pour les déchets verts
		3 Tout venant
		3 Pour le bois
		2 pour la ferraille
		1 Pour les pneus

		2	Réserve
Bennes de 30m³ fermées	4	2	Pour les cartons + dont 1 réserve
		2	Pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
Bennes de 8 m³	2		pour les gravats
Benne de 15 m³ fermée	1		pour les bidons vides
Borne	1		pour l'huile de moteur
Borne+ fûts	1		pour l'huile végétale
Caisses palettes	8		Pour les batteries/peinture/solvants(DMS)
Fûts	Plusieurs		pour récupération des piles
Conteneur 240 L	1		Cartouche d'encre

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

	HIVER	ETE
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé du prestataire de service.

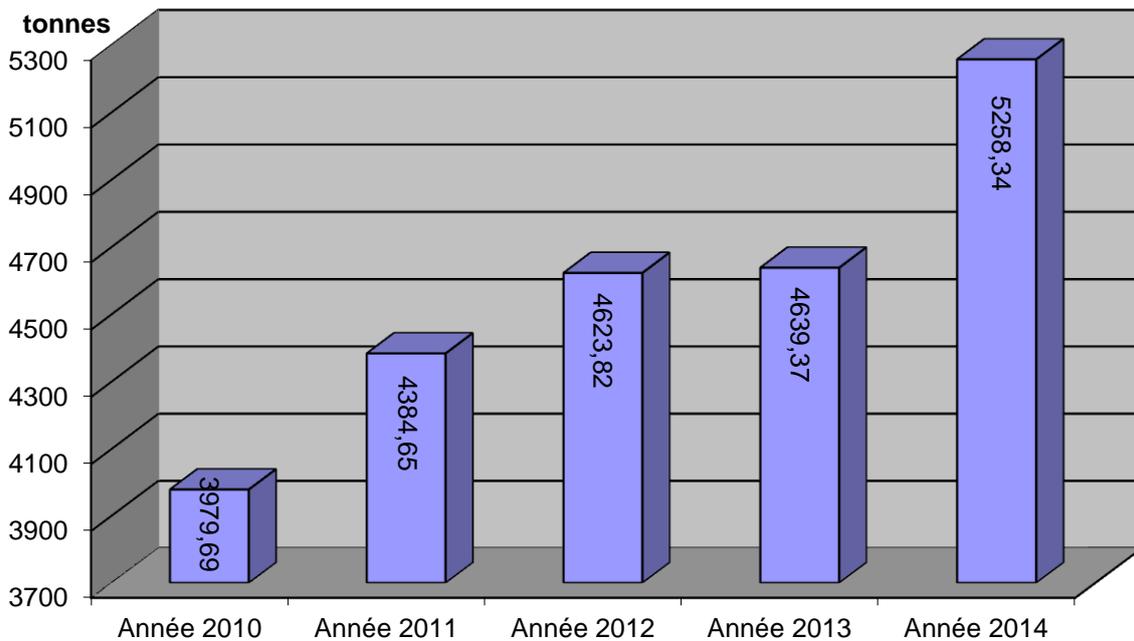
Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

Tonnages collectés

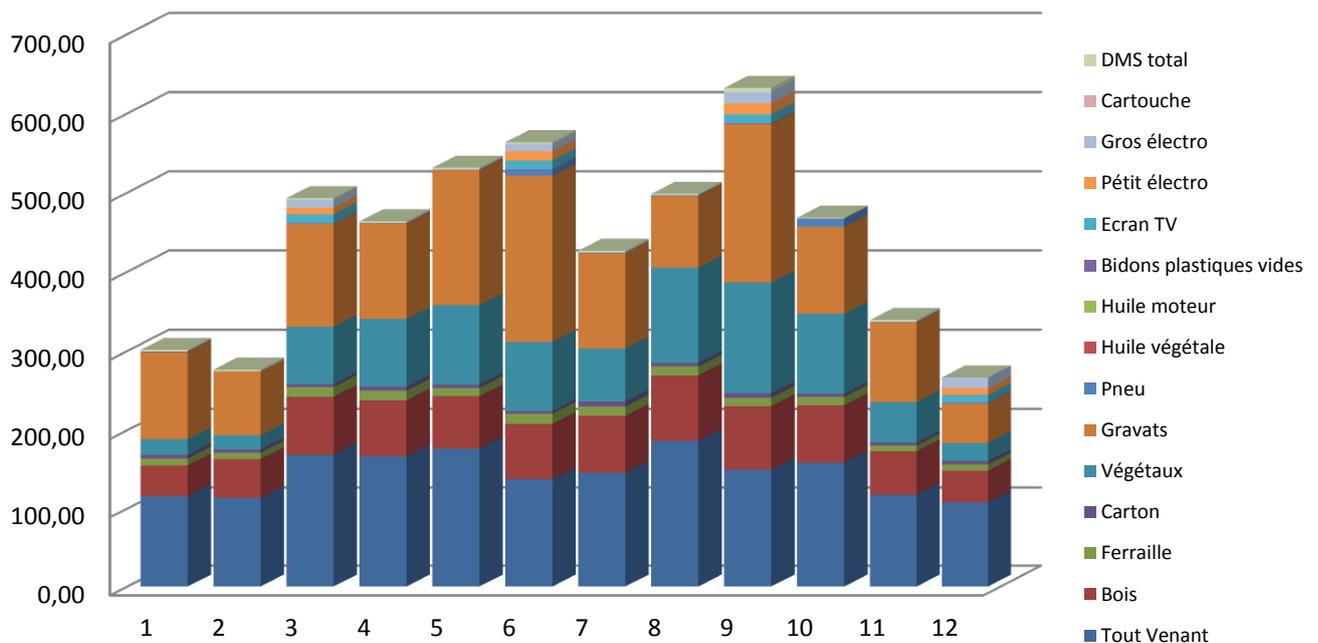
Type de Déchets collectés	Tonnages collectés						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tout Venant	1 528,24	1605,94	1 540,44	1 583,74	1 717,18	1 781,82	1 743,18
Bois	567,24	527,34	560,16	635,80	690,46	693,28	774,88
Végétaux	754,17	820,12	739,66	801,92	828,94	766,6	884,77
Gravats	1 004,26	963,78	890,22	1 107,26	1 099,02	1 080,00	1 490,00
Huile moteur	0	0	0	0,44	0	0	0
Huile végétale	1	0	0,46	1,10	1,42	1,10	1,81
Pneus	8	9,90	17,8	7,14	13,48	14,12	16,00
Ferraille	128,82	126,00	96,4	114,30	118,85	123,43	124,41
Carton	43,38	34,34	39,54	42,83	48,20	48,88	54,58
Déchets Ménagers Spéciaux	29,9		22,37	20,25	26,99	25,90	26,95
Bidons vides	6,42	4,98	4,68	5,08	6,30	7,98	8,62
Petit électroménager	37,24	15,67	14,78	13,24	18,14	32,42	41,62

Gros électroménager	33,63	39,55	13,91	10,15	17,85	27,26	47,29
Ecran	33,73	33,48	39,27	41,40	37,39	36,58	44,24
Cartouche d'encre	-	-	-	-	0	0	0
TOTAL	4 169,03	4 247,69	3 979,69	4 384,65	4 623,82	4 639,37	5 258,34

Evolution des tonnages de 2010 à 2014



Tonnages collectés mensuellement en 2014



L'accueil des Professionnels à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf

Le Bureau communautaire a décidé d'autoriser les professionnels à accéder à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf, en contrepartie de l'achat de tickets.

Les tickets sont valables uniquement pour un passage et sont fonction du véhicule utilisé :

- ✚ Forfait catégorie 1 : 20€ le ticket
(Véhicule dont la charge utile est inférieur à 800Kg)
- ✚ Forfait catégorie 2 : 35€ le ticket
(Véhicule dont la charge utile est comprise entre 801Kg et 1500Kg)

Les tickets sont vendus sous la forme de carnet de 5 tickets et leur vente a débuté le 1^{er} juin 2006.

Bilan de la vente de Tickets d'accès des professionnels à la Déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf pour l'année 2014

Type de carnet	Quantité vendue							Produit de la vente						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Carnet catégorie 1	3	9 carnets + 1 ticket	8 carnets	11 carnets + 1 ticket	18 carnets + 4 tickets	12 carnets + 4 tickets	5 carnets + 2 tickets	300€	920€	800€	1 120€	1880€	1280€	340€
Carnet catégorie 2	34	17 carnets + 4 tickets	13 carnets	22 carnets + 1 ticket	11 carnets + 15 tickets	31 carnets + 2 tickets	26 carnets	5 950€	3 115€	2 275€	3 885€	2 450€	5 495€	4 550€
Total général	37	27 carnets + 5 tickets	21 carnets	31 carnets + 2 tickets	29 carnets + 19 tickets	43 carnets + 6 tickets	31 carnets + 2 tickets	6 250€	4 035€	3 075€	5 005€	4 330€	6 775€	4 890€

DECHETERIE DE MARANGE SILVANGE

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un terrain de 3 500 m² situé dans la zone artisanale de JAILLY.

Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé en 2010 par la Communauté de Communes.

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de sept quais, surélevés, avec piste périphérique en macadam.

Elle est constituée de :

- 7 quais et un 8ème de réserve pour recevoir les bennes de 10 ou 30m³ suivant les besoins,

- 1 aire béton prévue pour recevoir 2 bennes : 1 pour la récupération des pneumatiques (25m³) et 1 pour la récupération des pots vides (15m³ couverte),
- 2 plates-formes en béton pour recevoir du mobilier urbain ou réfrigérateurs,
- 1 emplacement pour les huiles (mobilier urbain),
- 1 point d'eau extérieur,
- Un éclairage public de l'ensemble,
- Signalisation interne.

Elle est équipée d'un local de gardien avec douche et WC, ainsi que d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 15m² par local.

Equipement physique de la déchèterie

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	8	2	pour les déchets verts
		1	Pour le bois
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	Réserve
		1	pour les cartons (benne couverte)
Benne de 25m ³	1	pour les pneumatiques	
Benne de 15m ³	1	pour les emballages souillés (benne fermée)	
Bennes de 9m ³	2	1	pour les gravats
		1	Réserve (pour les gravats)
Benne ECO-DEI 5 m ³	1	pour les bidons de peinture vides	
Bloc avec conteneur	1	pour l'huile de vidange et bac récupérateur de bidons vides	
Conteneur	1	pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Box palette	2	Petits électroménagers	
Conteneur 240 L	1	Cartouches d'encre	

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

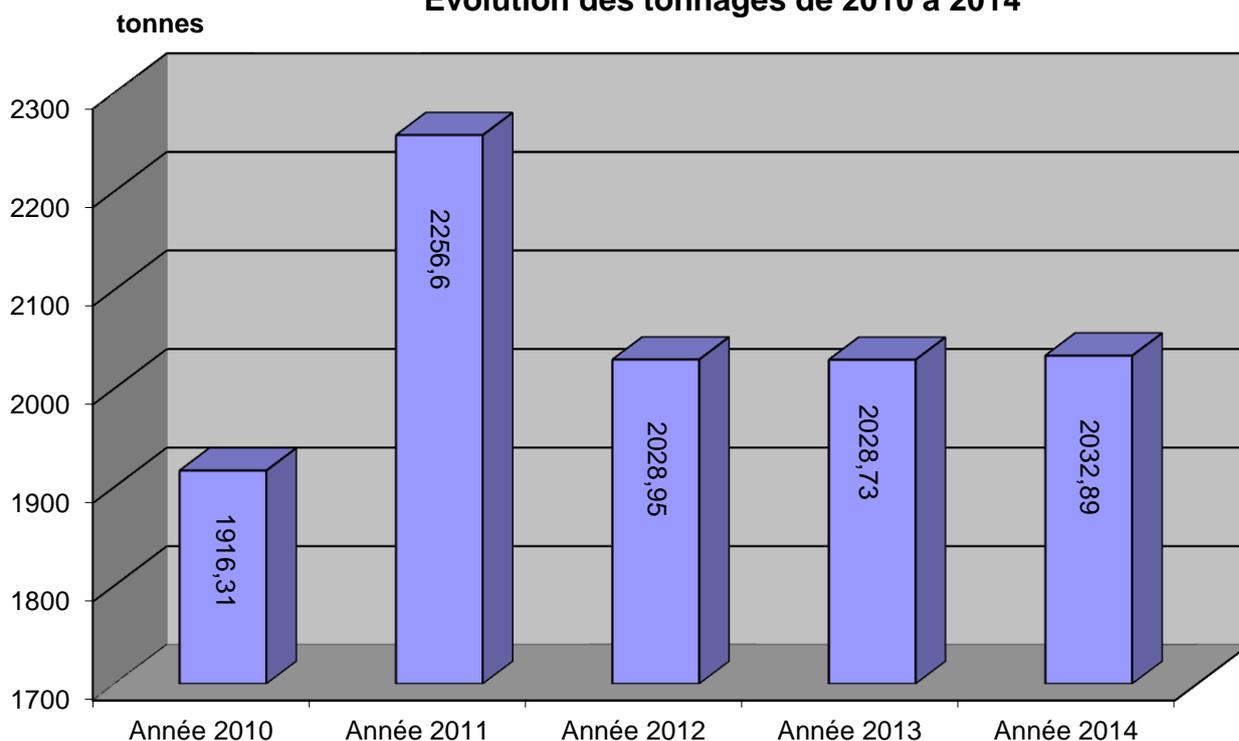
	HIVER	ETE
LUNDI	9H30-12H00	9H30-12H00
MARDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé mis en place par le prestataire de service.

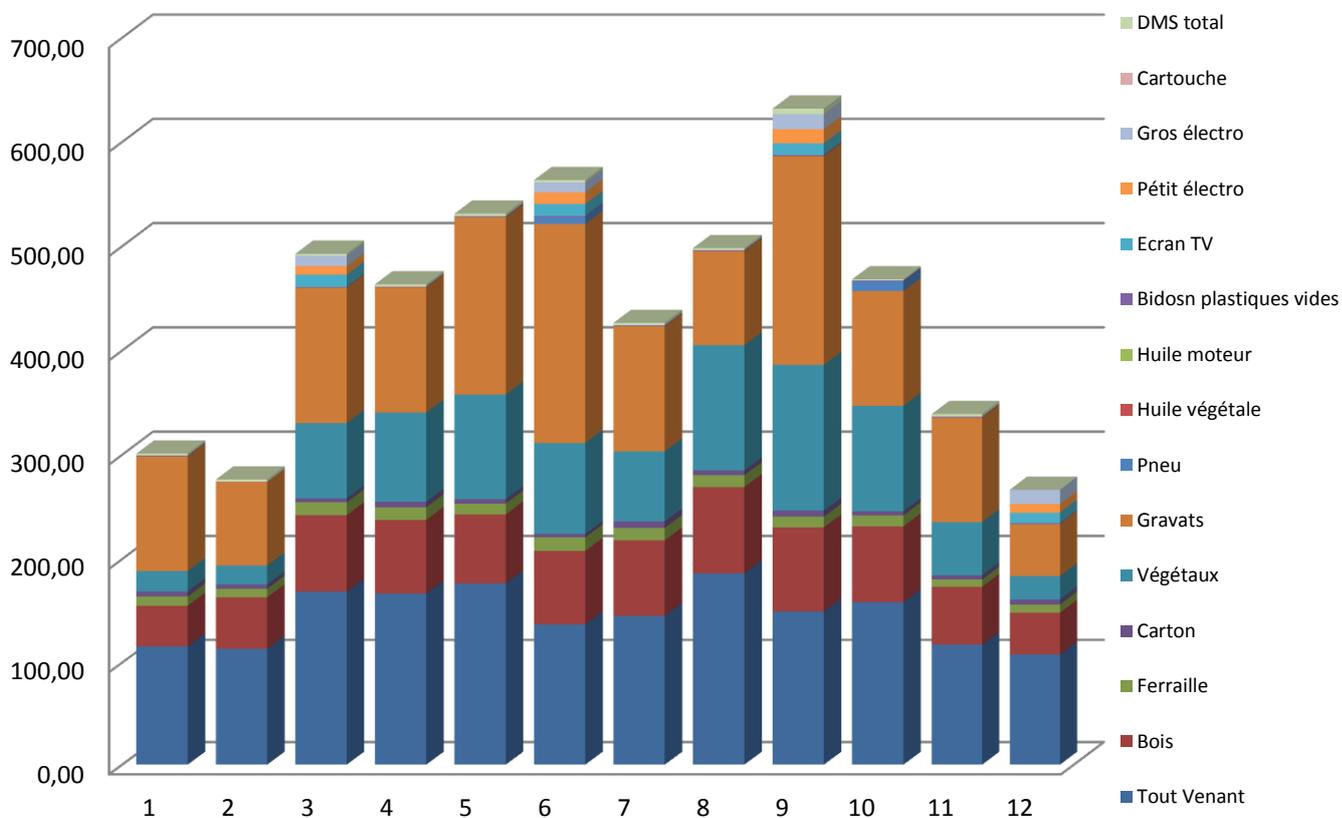
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tout Venant	7 367,2	472,44	506,04	546,97	536,72	517,22	476,76
Végétaux	454,28	502,66	458,90	542,42	536,16	538,57	600,46
Gravats	640,02	734,14	561,76	699,04	470,41	486,02	521,44
Huile moteur	3,24	9,09	1,53	3,15	0	0	0
Huile végétale	0,8	0	0	1,71	0	0	0
Pneus	3,88	10,54	17,12	0	4,10	6,64	0
Ferraille	63,16	70,50	54,66	72,54	81,82	82,34	54,22
Carton	39,20	30,54	34,44	44,26	43,08	50,74	51,90
Déchets Ménagers Spéciaux	18,77	14,33	16,39	20,71	21,88	22,30	18,66
Bidons vides	0,82	4,34	3,66	3,74	2,08	2,68	1,66
Petit Electroménager	22,20	11,55	10,86	15,82	21,42	19,66	20,66
Gros Electroménager	11,60	22,08	16,55	24,98	24,96	22,16	18,86
Ecran	13,97	14,71	15,42	19,67	18,02	16,96	17,57
Bois		173,04	219,98	261,58	268,30	263,44	250,58
Cartouche d'encre	-	-	-	-	0	0	0
TOTAL	2 001,42	2070,15	1 916,31	2 256,60	2 028,95	2 028,73	2 032,89

Evolution des tonnages de 2010 à 2014



Tonnages collectés mensuellement en 2014



DECHETERIE DE MOYEUVRE-GRANDE

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un nouveau site aménagé à la périphérie du parc d'activités communautaire «Deux Rivières » (Rue de l'Avenir).

Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de 9 quais surélevés avec piste périphérique en macadam : 8 quais et le 9^{ème} en réserve pour recevoir des bennes de 30 m³.

Elle dispose par ailleurs d'un local gardien avec douche et WC ainsi qu'un local à DMS (Déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 12 m² par local.

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	10	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	Pour le bois
		1	Pour les pneus
		2	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	Secours (réserve)
Bennes de 9m ³	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m ³	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m ³	1	pour les pots de peinture vides	
Borne	1	pour l'huile de vidange	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Armoire	1	Pour les DMS	
Conteneur 240 L	1	Cartouche d'encre	

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-après :

 HIVER	ETE
LUNDI	9H30 - 12H00
MARDI	9H30 - 12H00//14H00 - 16H00
MERCREDI	14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00

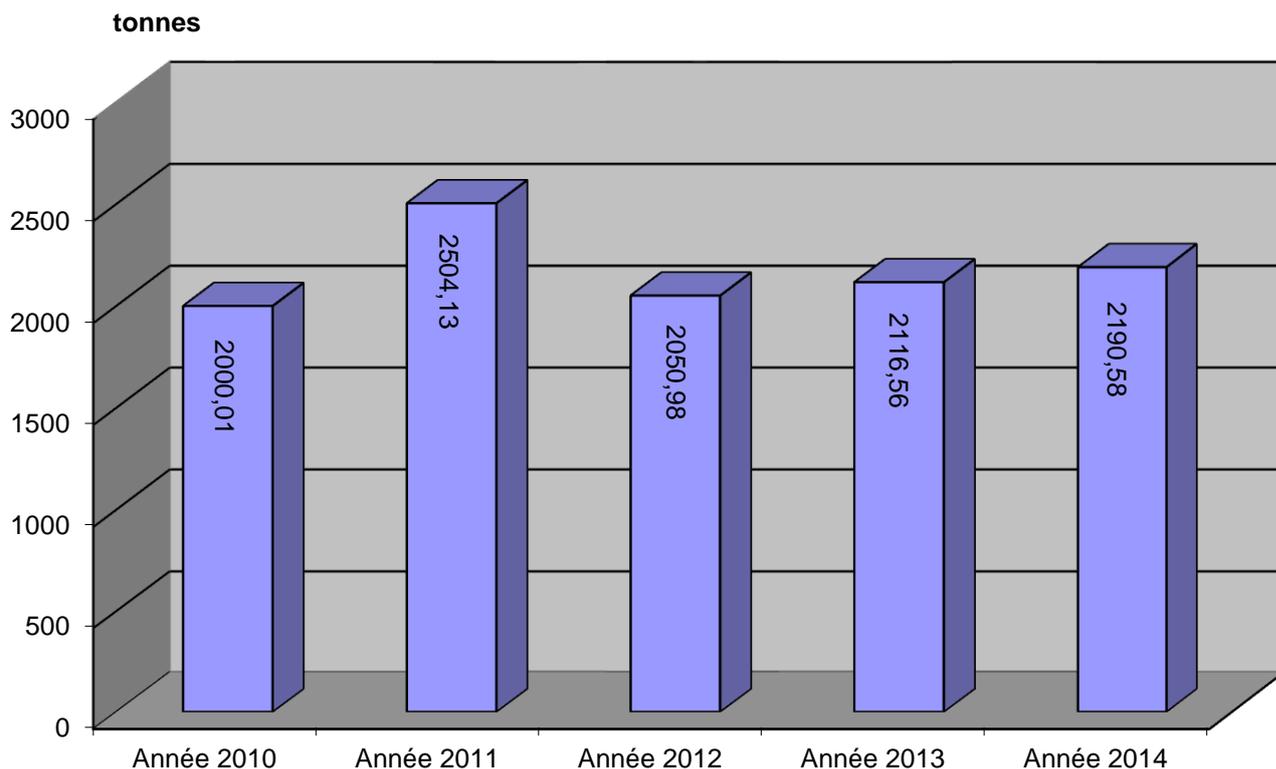
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

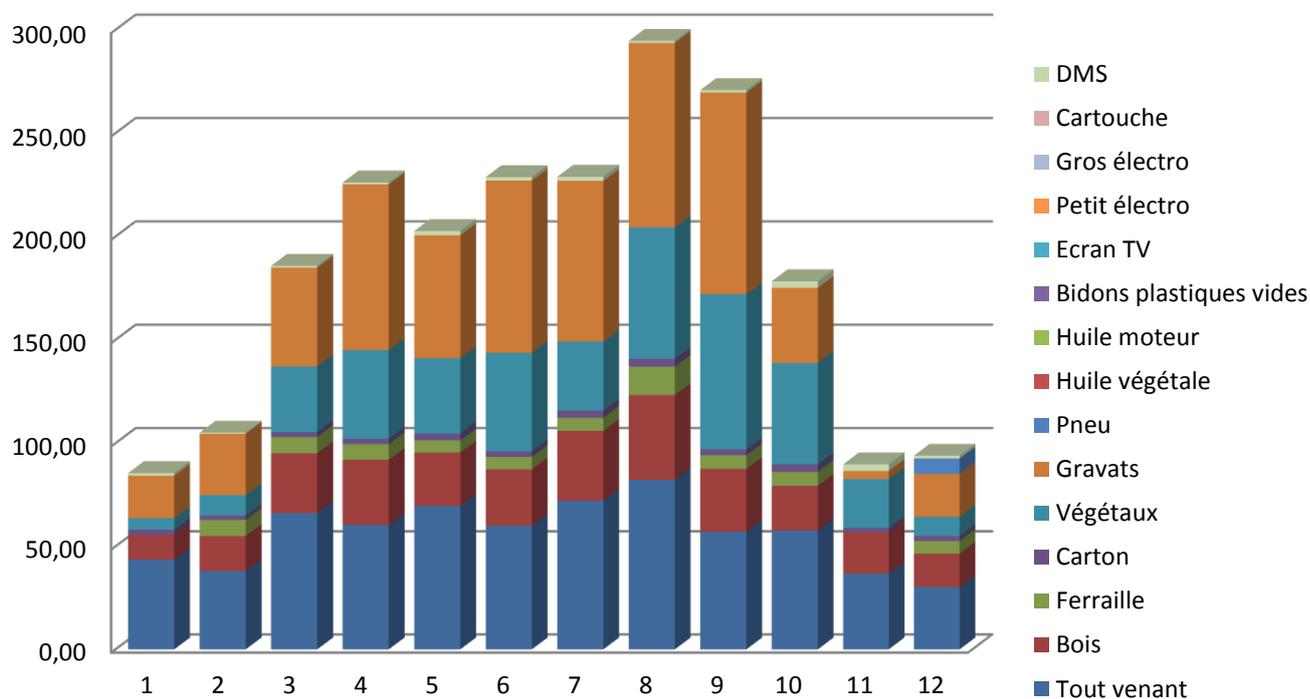
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tout Venant	919,70	780,68	742,08	989,62	741,67	750,04	674,06
Végétaux	307,10	412,88	348,36	397,86	409,40	339,46	428,36
Gravats	529,80	456,64	390,28	689,36	526,88	615,20	646,84
Huile moteur	0	0	0	2,16	2,40	0	0
Huile végétale	0	0	0	0	0	0	0
Pneus	3,76	8,70	0	5,02	5,98	10,22	7,44
Ferraille	68,22	74,16	27,9	25,66	37,20	67,70	75,20
Carton	14,58	17,38	20,38	30,64	27,90	41,86	33,44
Déchets Ménagers Spéciaux	12,61	11,25	14,48	12,40	21,81	17,74	19,38
Bidons vides	1,04	2,46	1,5	2,68	1,40	0,58	0
Petit Electroménager	9,68	6,46	3,44	2,62	0,13	Pas collecté	Pas collecté
Gros Electroménager	5,59	10,28	1,40	2,56	2,18		
Ecran	3,16	14,49	12,22	8,40	1,92		
Bois		206,44	237,96	335,14	272,10	273,76	305,86
Cartouche d'encre	-	-	-	-	0	0	0
TOTAL	1 874,63	2 001,82	2 000,01	2504,13	2 050,98	2 116,56	2 190,58

Evolution des tonnages de 2010 à 2014



Tonnages collectés mensuellement en 2014



DECHETERIE DE SAINTE MARIE AUX CHENES

Situation

Cette déchèterie est implantée sur le site de la zone industrielle « IDA » à l'entrée de Sainte Marie aux Chênes, Rue Antoine MENARD.

Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé en 2010 par la Communauté de Communes.

Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	8	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	pour les pneumatiques
		1	pour le bois
Bennes de 15 m ³	1	pour les emballages souillés	
Bennes de 9m ³	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m ³	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m ³	1	pour les pots de peinture vides	
Conteneur	1	pour l'huile de vidange avec bac récupérateur pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Conteneur 240 L	1	Pour les cartouches d'encre	

Cette déchèterie dispose par ailleurs d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux).

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

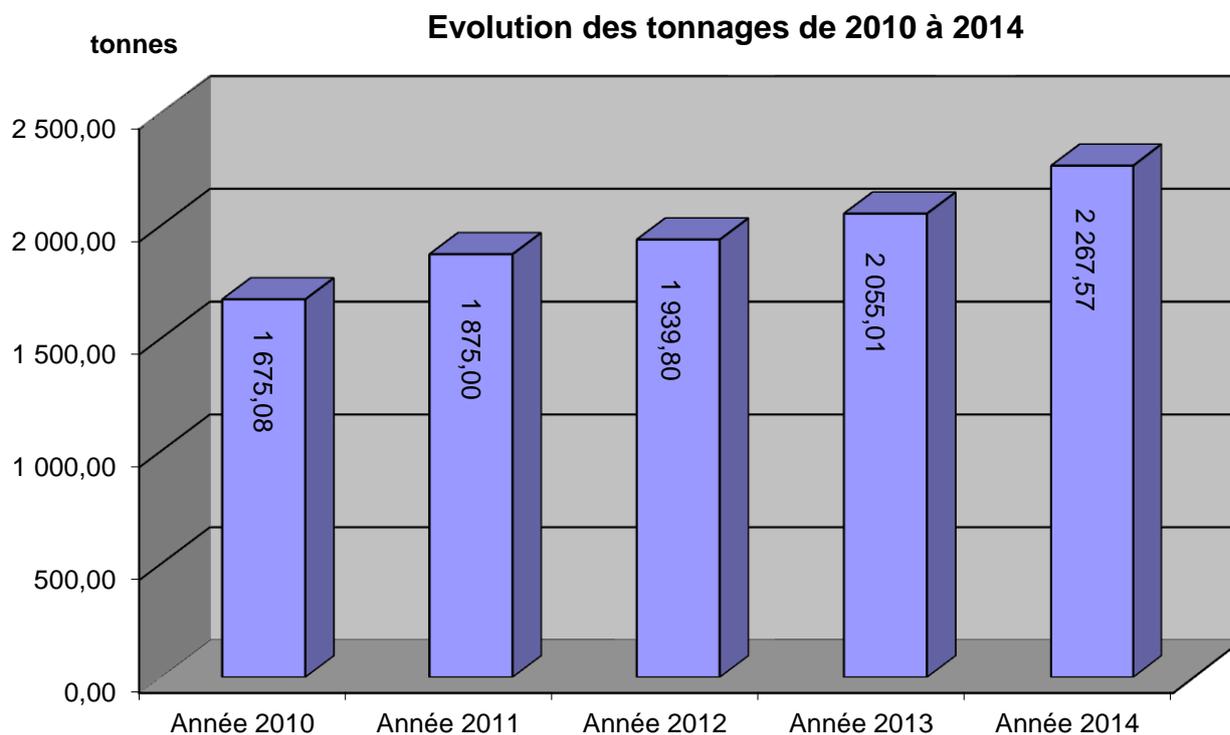
	HIVER	ETE
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

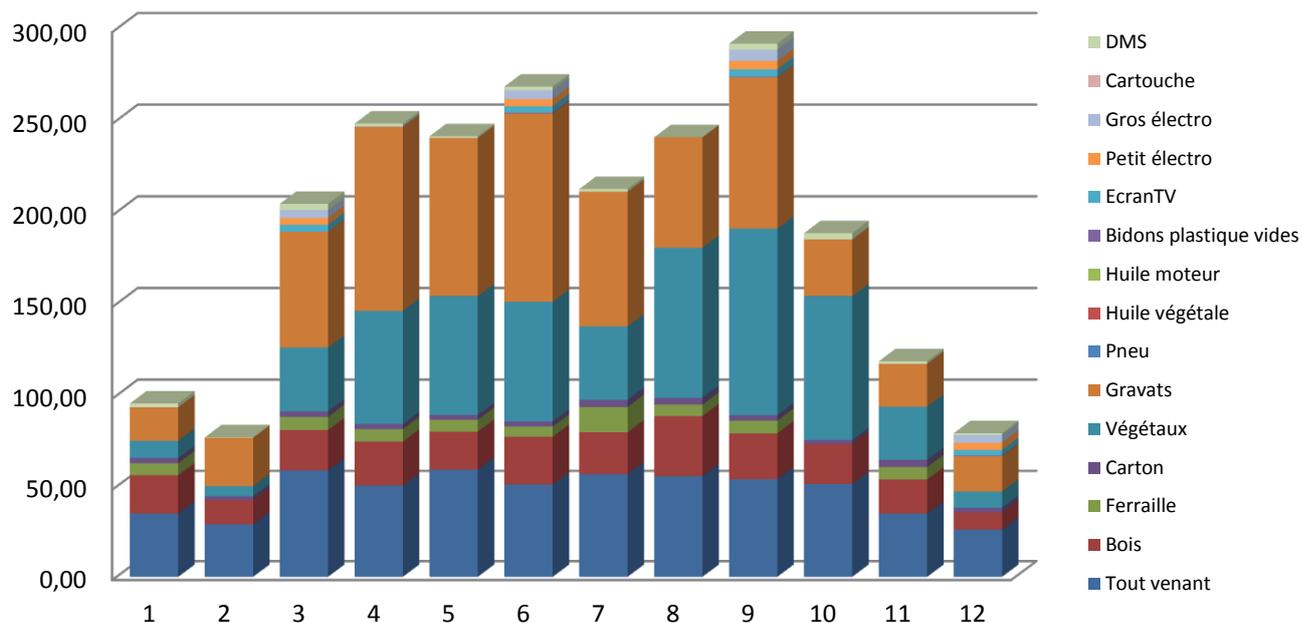
Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tout Venant	558,56	429,16	476,94	528,45	525,38	535,42	563,16
Végétaux	418,96	468,28	488,10	509,45	490,61	499,08	581,70
Gravats	522,30	495,94	390,46	446,56	513,60	627,92	688,06
Huile moteur	2,43	3,87	0	1,54	3,53	0	0
Huile végétale	0	0,42	0	0	0	0	0
Pneus	4,76	3,18	3,28	0	4,98	3,50	0
Ferraille	61,44	59,24	47,06	58,90	65,00	58,08	66,56
Carton	23,06	29,08	34,96	34,22	32,94	36,34	35,68
Déchets Ménagers Spéciaux	14,65	13,64	13,22	17,83	23,04	20,37	20,30
Bidons vides	1,28	3,46	4,10	0,76	1,98	2,62	1,24
Petit Electroménager	20,54	11,86	7,27	9,53	12,20	12,56	16,12
Gros Electroménager	9,84	18,73	6,92	16,46	19,90	17,63	19,59
Ecran	8,06	12,26	14,47	18,70	16,62	13,35	14,56
Bois		164,60	188,10	232,65	229,94	228,14	260,60
Cartouche	-	-	-	-	0,08	0	0
TOTAL	1 645,99	1715,73	1 675,08	1 875,05	1 939,8	2 055,01	2 267,57

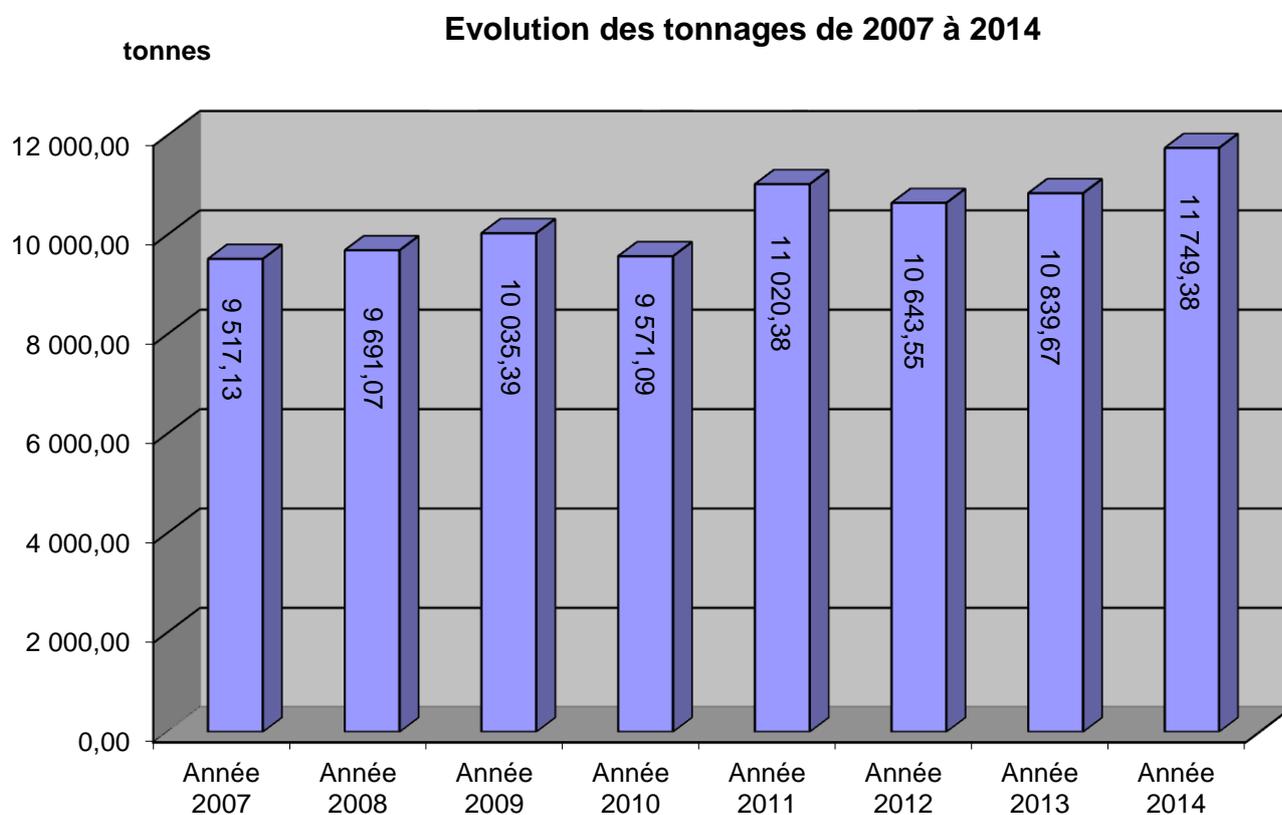


Tonnages collectés mensuellement en 2014



Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires (2007-2014)

Année	Tonnages
2007	9 517
2008	9 691,07
2009	10 035,39
2010	9 571,09
2011	11 020,38
2012	10 643,55
2013	10 839,67
2014	11 749,38



Les Points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ils sont destinés à recueillir essentiellement le papier et le verre et, pour certaines communes, les emballages ménagers.

Ils sont répartis comme suit :

COMMUNES	VERRE	JRM	EMBALLAGES
AMNEVILLE	21	5	4
BRONVAUX	0	1	0
CLOUANGE	6	3	4
MARANGE-SILVANGE	10	10	0
MONTOIS-LA-MONTAGNE	9	6	0
MOYEUVE-GRANDE	9	3	3
MOVEUVRE-PETITE	2	2	1
PIERREVILLERS	3	3	0
ROMBAS	16	6	8
RONCOURT	3	2	0
ROSSELANGE	5	1	0
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	7	6	0
VITRY-SUR-ORNE	1	0	1
TOTAL	92	48	21

Seules les bulles vertes pour la collecte du verre sont remplacées en cas de détérioration.

Et ont permis de collecter les tonnages suivants :

Année	Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab.
2014	355,86	227,04	39,16	622,06	11,69
2013	350,92	229,92	44,4	625,24	11,75
2012	345,04	276,39	42,64	664	12,38
2011	356,12	299,3	48,2	703,62	13,29
2010	347,18	301,2	46,16	694,52	13,08
2009	375,34	344,8	47,82	767,96	14,55
2008	389,92	343,26	45,66	778,74	14,75

La collecte des textiles

En février 2014, 19 bornes de collecte des textiles usagés ont été installées sur le territoire, portant ainsi à 29 le nombre de points de collecte existants.

La collecte et la valorisation de ces textiles est assurée par l'association Tri d'Union, membre du réseau Le Relais.

1.2 Le Traitement des déchets

1.2.1 Le traitement des déchets résiduels

En 2014, les déchets résiduels ont été traités au centre de valorisation des déchets de Metz par la régie HAGANIS, dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offre lancé en juin 2011.

Les tonnages traités

Année	O.M.		Encombrants		Total	
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab
2014	15 418,14	289,82	50,16	0,94	15 468,30	290,76
2013	15 298,54	287,57	44,74	0,84	15 343,28	288,41
2012	15 418,64	287,47	44,06	0,82	15 462,7	288,29
2011	15717,20	296,78	54,84	1,04	15772,04	297,902

Capacité et tonnages traités

Le fonctionnement de l'UVE (unité de valorisation énergétique) est réglementé par arrêté préfectoral. L'incinération est limitée à 110 000 tonnes de déchets par an.

En 2014, l'usine a traité 102 635 tonnes de déchets.

Mesures en termes de santé humaine et d'environnement

Seuls les déchets non dangereux, provenant de Moselle, sont acceptés (déchets des ménages et déchets banals d'entreprises, boues et graisses d'épuration urbaines, encombrants, refus de tri ou de compostage). Sont interdits les déchets industriels, les déchets toxiques, les déchets d'activités de soins médicaux, les cadavres d'animaux, les pneumatiques, les boues de curage d'égouts, etc.

Un dispositif d'auto-surveillance assure l'analyse continue des émissions de poussières et de gaz aux cheminées de l'incinérateur. En outre, conformément aux exigences réglementaires, deux campagnes de mesures par an sont effectuées sur les émissions dans l'atmosphère, par des laboratoires indépendants. Depuis la mise en service des installations, en 2001, les concentrations mesurées sur chacune des deux lignes d'incinération respectent les valeurs réglementaires.

HAGANIS assure la mesure semi-continue et les mesures classiques des dioxines. Les analyses confirment le bon fonctionnement des installations et la parfaite dépollution des fumées.

Entre mars 2010 et décembre 2013, 78 cartouches ont été analysées. La moyenne de la ligne 2 présente une valeur plus élevée qu'à l'accoutumée suite aux résultats de 2 cartouches qui ont dépassé la valeur-seuil. Ces deux événements se sont produits à la suite de fuites insidieuses dans la chaudière, qui ont été résorbées dans les meilleurs délais. Conformément à la réglementation, HAGANIS a fait également diligenter à chaque fois une mesure ponctuelle à l'émission par un laboratoire accrédité. Ces deux contrôles ont démontré le bon fonctionnement des installations d'épuration des fumées.

1.2.2. Les déchets recyclables issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire

Les produits issus de la collecte sélective ont été acheminés vers le centre de tri HAGANIS à METZ qui a été retenu à la suite de l'appel d'offres qui a été lancé en mai 2013.

Ce marché, d'une durée de 3 ans, arrive à son terme le 31 octobre 2016.

Description du service

Les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés vers l'Unité de Tri des Matériaux (UTM) d'HAGANIS qui a pour rôle d'affiner le tri effectué par les habitants, pour séparer précisément les différentes matières et les conditionner selon les besoins des industries spécialisées.

L'unité de tri permet ainsi la séparation et le conditionnement :

- des journaux, revues et magazines, du papier et "gros de magasin",
- du carton et de la cartonnelle,
- des bouteilles et flacons en polyéthylène azur
- des bouteilles et flacons en polyéthylène coloré (PET),
- des flacons en polyéthylène à haute densité (PEHD),
- des briques alimentaires,
- des boîtes de conserve et boîtes-boisson en acier ou en aluminium.

Les déchets entrants et matériaux triés sont conditionnés puis stockés. Des repreneurs spécialisés viennent ensuite récupérer cette matière pour la recycler.

Tonnages traités

Le porte à porte

Année	Verre	Emballages en mélanges (J.R.M, Cartons, Corps creux)			Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2014	1 268,34	2 145,56			3 413,90	64,17
	Verre	J.R.M	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2013	1 306,25	1 149,02	323	639,10	3 417,40	64,24
2012	1299,76	1241,28	299,10	592,06	3432,2	63,99
2011	1 336,25	1 320,24	314,52	578,80	3 549,81	67,03

L'apport volontaire

Année	Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab.
2014	355,86	227,04	39,16	622,06	11,69
2013	350,92	241,82*	44,4	637,14	11,98
2012	345,04	276,32	42,64	664	12,38
2011	356,12	299,3	48,2	703,62	13,29

*: Ecart entre les tonnages collectés et les tonnages traités = 11.9 t.

Capacité et tonnages traités

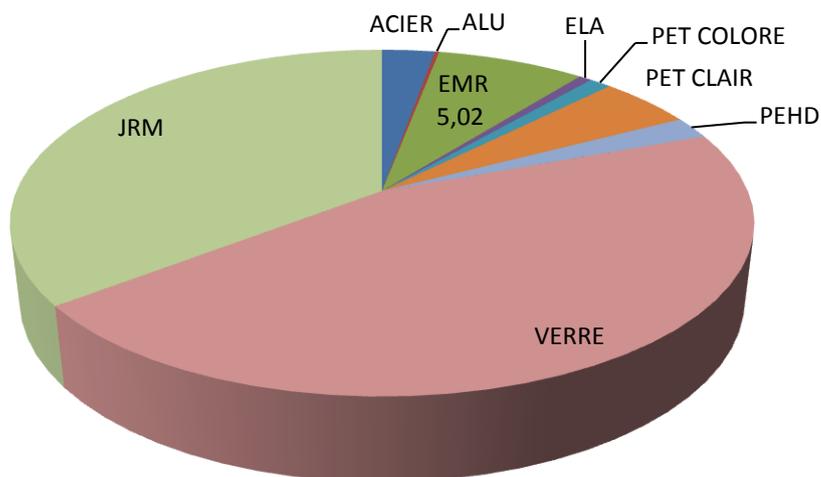
L'autorisation administrative est établie pour 54 000 t par an de déchets triés ou broyés.
En 2014, l'unité de tri des matériaux a traité 19 079 tonnes de déchets.

Matériaux recyclés

Tonnages

Matériaux		Tonnages produits
Acier		96.49
Aluminium		7.58
Cartons		269.51
Tétrabriques		23.04
Plastiques	PET coloré	39.59
	PET Clair	169.98
	PEHD	71.16
Verre		1582.52
JRM		1240.99

Avec : Production = (Stock final - stock initial) + livraison



1.2.3. Les déchèteries communautaires

Les déchets issus des déchèteries communautaires sont acheminés vers les filières suivantes :

Type de Déchets collectés	Exutoire	Mode de traitement
Tout Venant	ISNDN Conflans en Jarnisy	Enfouissement
Végétaux	Plate-forme de compostage Conflans en Jarnisy / EGLOG Talange	Valorisation
Gravats	HERGOTT Environnement Maizières les Metz	Valorisation
	EUROGRANULATS Talange	
Huile moteur	SEVIA Nancy	Traitement
Huile végétale	LORRAINERGIES Services	Traitement
	CHIMIREC Domjevin	
Pneus	EXELGOM RECYCLING Uckange	
Ferraille	Plate-forme de tri Conflans en Jarnisy	Valorisation
	DERICHBOURG Amnéville	
	Société Nouvelle BEHEM Coin les cuvry	
Carton	Centre de tri Conflans en Jarnisy	Valorisation
	Centre de tri VEOLIA Maizières les Metz	
Déchets Ménagers Spéciaux	CEDILOR Malancourt la Montagne	Traitement
	CHIMIREC Domjevin	
Bidons vides	CEDILOR Malancourt la Montagne	Traitement
	CHIMIREC Domjevin / SCORI Est Amnéville	
Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques	ENVIE2E Nancy	Valorisation
Bois	Plate-forme de tri Conflans en Jarnisy/ EGLOG Talange	Valorisation
Cartouche d'encre	COLLECTORS	Valorisation
Pile	COREPILE	Traitement

Les textiles

En 2014, 79,157 tonnes de textiles usagés ont été collectés par Tri d'Union dans les bornes d'apport volontaire, sur la plate-forme de tri de Stiring Wendel (57).

Ces tonnages sont traités de la façon suivante :

- 55 % vêtements d'occasion (6% boutique, 49% export)
- 35 % recyclage (chiffon d'essuyage, matière première),
- 10 % refus de tri (enfouissement)

2 Les Indicateurs financiers

2.1 Les Dépenses

Le montant annuel global des dépenses du service s'élève, pour l'année 2014 à 6 305 089,74 €.

Ce montant comprend :

- le coût de la collecte et du traitement pour les 13 communes (4 631 701,37 €),
- le coût du fonctionnement des déchèteries (1 175 723,07 €),
- le coût d'acquisition de contenants sélectifs (25 478,00 €),
- le coût de structure (472 187,30 €)

Le coût de la collecte et du traitement des déchets résiduels

Le coût de la collecte = 1 211 203,57 € repartis comme suit : 788 291,77 € (SITA) du 01/01/2014 au 31/08/2015 et 422 911,88 € (NICOLLIN) du 01/09/2014 au 31/12/2014

Il est calculé sur les bases suivantes (€ HT/tonne) :

	Jusqu'au 30/04/2014	Du 01/05/2014 au 31/08/2014	A partir du 01/09/2014
Pour les ordures ménagères	69,30 € HT/Tonne	69,59 € HT/Tonne	72,77 € HT/Tonne
Pour les objets encombrants	256,64 € HT/Tonne	257,70 € HT / Tonne	261,33 € HT/Tonne

Le coût du traitement = 1 672 366,56 € (HAGANIS)

Il a été calculé sur les bases suivantes (€ HT/tonne) :

	Jusqu'au 30/04/2014	Du 01/05/2014 au 31/08/2014	A partir du 01/09/2014
Pour les ordures ménagères	93,91 € HT/Tonne (+4,08 € HT/T pour la TGAP)	94,39 € HT/Tonne (+4,08 € HT/T pour la TGAP)	94,21 € HT/Tonne (+4,08 € HT/T pour la TGAP)
Pour les objets encombrants	93,91 € HT/Tonne (+4,08 € HT/T pour la TGAP)	94,39 € HT/Tonne (+4,08 € HT/T pour la TGAP)	94,21 € HT/Tonne (+4,08 € HT/T pour la TGAP)

Le coût global de la collecte, du traitement et des prestations diverses s'est élevé, en 2014, à 2 883 570,13 €.

Le coût de la collecte et du traitement des déchets recyclables

Le coût de la collecte = 1 424 359,93 € repartis comme suit : 1 035 316,23 € (COVED) du 01/01/2014 au 31/08/2015 et 386 043,70 € (CITRAVAL) du 01/09/2014 au 31/12/2014.

Le coût du tri = 323 771,31 € (HAGANIS)

Le coût global s'est élevé en 2014 à 1 748 131,24 €.

Il est calculé sur les bases suivantes :

	Jusqu'au 30/04/2014	Du 01/05/2014 au 31/08/2014	A partir du 01/09/2014
Collecte	397,34 € HT/Tonne	398,99 € HT/ Tonne	255,03 € HT/Tonne
Traitement (tri)	51,91 € HT/ Tonne (prix moyen pondéré)	54,7 € HT/Tonne (prix moyen pondéré)	109,53 € HT/ Tonne (prix moyen pondéré)
Collecte en apport volontaire	VERRE	88,87 € HT/ Tonne	68,01 € HT/ Tonne
	JRM	130,93 € HT/ Tonne	94,09 € HT/ Tonne
	EMBALLAGES	651,74 € HT/ Tonne	228,08 € HT/ Tonne

Le coût du fonctionnement des déchèteries.

Ce coût a été calculé sur la base des prix suivants :

		Déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte Marie aux Chênes			Déchèterie d'Amnéville - Moulin Neuf		
		Du 01/01/2014 au 30/04/2014	Du 01/05/2014 au 31/10/2014	Du 01/11/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 30/04/2014	Du 01/05/2014 au 31/10/2014	Du 01/11/2014 au 31/12/2014
Gestion complète	Gestion et exploitation Forfait annuel	53 957,45	54 101,43	54 141,89	68 677,85	68 861,29	68 677,85
Enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables (prix à la tonne)	Tout venant Benne 33m ³ + TGAP	121,33	121,59	121,67	125,07	125,34	123,07
	Pots, bidons vides de peinture, huile, solvant + TGAP	934,72	937,19	937,87		871,56	867,25
Enlèvement, transport et traitement des déchets recyclables (prix à la tonne)	Ferrailles	28,16	28,23	28,25	17,39	17,43	17,39
	Bois	57,60	57,75	57,80	67,38	67,56	67,38
	Pneumatiques	168,45	168,90	169,03	171,71	172,17	171,71
	Cartons	130,42	130,76	130,86	132,59	132,94	132,59
	Produits végétaux Benne 33m ³	46,73	46,86	46,89	57,60	57,75	57,60
	Gravats Benne 10 m ³	19,56	19,61	19,63	14,13	14,17	14,18
	D3E	0	0	0	0	0	0
	Huiles de vidange	0	0	0	0	0	0
	Huiles végétales (200 L)	97,81	98,07	98,15	124,98	125,31	125,41
	DMS acides, bases + TGAP	934,72	937,19	937,87	1 819,27	1 824,13	1 825,52
	Solvants chlorés et non chlorés+ TGAP	1097,74	1 100,64	1 101,44	1 094,39	1 097,31	1 098,15
	Peinture, vernis, colles+ TGAP	934,72	937,19	937,87	1 019,40	1 022,12	1 022,90
	Cosmétiques, Emballages souillés+ TGAP	1097,74	1 100,64	1 101,44	1 435,63	1 439,47	1 440,57
	Radiographie+TGAP	282,64	283,37	283,57	711,84	713,74	714,29
	Batteries de voiture avec acide+ TGAP	119,62	119,91	119,99	0	0	0
	Piles+TGAP	0	0	0	0	0	0
Tubes fluorescents+TGAP	0	0	0	0	0	0	
Cartouche d'encre	0	0	0	0	0	0	

* : A partir du 01/01/2014 – TGAP = 24 €/tonne et TGAP DMS = 10,94 €/tonne

Coût global de fonctionnement des déchèteries pour l'année 2014 :

 CCPOM Communauté de Communes de l'Orne-Moselle Service d'Accueil	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prestataires
Déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf	467 607 €	481 563 €	454 055,79 €	395 433,13 €	465 855,68 €	469 614,37 €	504 058,10 €	COVED
Déchèterie de Marange Silvange	236 804 €	213 888 €	207 674,47€	202 620,71 €	222 532,93 €	213 201,05 €	212 110,10 €	BARISIEN
Déchèterie de Moyeuvre-Grande	215 373 €	230 738 €	213 888 €	239 637,06 €	242 831,69 €	228 688,91 €	234 071,89 €	
Déchèterie de Sainte Maire aux Chênes	199 021 €	197 672 €	225 489,26 €	184 990,53 €	211 870,42 €	209 742,08 €	225 482,98	
Caractérisation des bennes	-	-	-	-	1 793,52 €	-	-	
TOTAL	1 118 805 €	1 123 861 €	1 087 535,96 €	1 022 681,43 €	1 144 884,24 €	1 121 246,41 €	1 175 723,07 €	

Les dépenses de fonctionnement diverses

Le montant s'élève à 89 038,43 € et comprend la maintenance des déchèteries, les dépenses de communication, ...

Les dépenses de structure

Le montant s'élève à 383 148,87 € et comprend :

- les charges de personnel affecté à la gestion administrative du service de collecte et traitement des déchets ménagers (264 682,87 €). Ces charges comprennent le personnel recruté pour la mise en œuvre du programme local de prévention en 2014, dont une partie est subventionné par l'ADEME.
- les charges indirectes à caractère général (personnel des services administratifs, fournitures, ... 118 466 €).

2.2. Les Recettes

Le montant global des recettes pour l'année 2014 (y compris les rattachements) s'élève à 6 624 258,31 €^(*).

Elles proviennent :

- ✚ du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour 5 596 067 €
- ✚ des produits de gestion courante et valorisation de matériaux des déchèteries et de la collecte sélective, pour 306 531,81 € (y compris les rattachements)
- ✚ des subventions et soutien d'éco organismes (Eco emballages, Eco folio, OCAD3E, ADEME), pour 693 743,98 € (y compris les rattachements)
- ✚ vente de tickets « Accueil des professionnels » sur la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf pour 4 890 € (y compris les rattachements)

- ✚ vente de composteurs pour 2 290 € (y compris les rattachements)
En 2014, 38 composteurs en plastique de 450 litres (au prix de 20€) et 51 composteurs en bois de 600 litres (au prix de 30 €) ont été vendus aux particuliers.
- ✚ du remboursement de charges sur rémunération pour 19 735,52€
- ✚ de produit exceptionnel pour 1 000 €

Equilibre financier du service			
Résultats 2014		Résultats 2014 <small>Après neutralisation des recettes d'exercices antérieurs encaissées en 2014 et intégration de dépenses de l'exercice 2014 mandatées en 2015</small>	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Recettes	6 624 258,31 €	Recettes	6 489 410,37 €
Dépenses directes	6 292 815,70 €	Dépenses directes	6 161 145,74 €
Soit un excédent	331 442,61 €	Soit un excédent	328 264,63 €
Investissement		Investissement	
Recettes	0,00 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	25 478,00 €	Dépenses	25 478,00 €
Soit un déficit	25 478,00 €	Soit un déficit	25 478,00 €
Recettes	6 624 258,31 €	Recettes	6 489 410,37 €
Dépenses	6 318 293,70 €	Dépenses	6 186 623,74 €
Soit un excédent	305 964,61 €	Soit un excédent	302 786,63 €
Dépenses indirectes	118 466,00 €	Dépenses indirectes	118 466,00 €
Soit un excédent	187 498,61 €	Soit un excédent	184 320,63 €

Il est à noter que l'excédent de cet exercice doit être considéré comme une provision pour la mise en œuvre du programme d'investissement des années à venir (conteneurs enterrés, conteneurisation de la collecte...)